

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 24 MARS 2010**

---

L'An deux mil dix, le mercredi vingt quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck MARLIN, Député-Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COLOMBANI, Mme GIRARDEAU, M. COURTIAL, Mme TRAN QUOC HUNG, M. DALLERAC, M. LAPLACE, Mme VESQUE, M. BAUDOUIN, Mme LARIBI, Mme DUTHUILLE, Mme LALOYEAU, M. MARCHINA, M. TOKAR, Mme DE POORTERE, Mme NICOLLEAU, M. PRADOT, M. LAUMIERE, M. MAITRE, M. LORENZO, Mme HIRSCH, Mme WILK (à partir de 19 h 50), Mme DELAGE, Mme BILE, M. DA COSTA, Mme MASURE, Mme PIERRU-BEQUET, M. PIERRE, M. CHAREILLE, Mme HUGUET, M. MALONGA, M. JOUSSET, M. GUENOT (jusqu'à 22 h 25).

ABSENTS REPRESENTES : M. LEVREZ (représenté par Mme DUTHUILLE), Mme MARTINAGE (représentée par I. TRAN), Mme WILK (représentée par Mme DELAGE jusqu'à 19 h 50)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HIRSCH

-----

## ORDRE DU JOUR

Questions orales.....	4
<b>Finances</b> .....	6
1. Débat des orientations budgétaires .....	6
Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 novembre 2009.....	26
<b>Politique de la Ville</b> .....	27
2. Sollicitation du Conseil régional d'Île-de-France : subvention de fonctionnement 2010 au titre du dispositif régional « animation sociale des quartiers ».....	27
3. Réussite éducative : signature d'une convention partenariale avec la caisse des écoles. ....	27
4. Accueils périscolaires de loisirs primaires : demande de subventions. ....	27
5. Action sécurité routière 2010.....	28
6. Appel à projets « promotion de la culture scientifique et technique en Essonne » : sollicitation du Conseil général. ....	28
7. Subvention.....	28
Questions écrites.....	29
Motion contre la fermeture de 37 lits de l'Hôpital Georges Clémenceau de Champcueil et de 68 lits à l'hôpital Joffre Dupuytren de Draveil.....	32

---

*La séance est ouverte sous la présidence de M. Franck MARLIN.*

*Mme Vivette HIRSCH est désignée secrétaire de séance.*

En préambule, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une motion sera présentée concernant l'APHP et plus particulièrement les hôpitaux Georges Clémenceau et Joffre-Dupuytren, et qu'il a été saisi de deux questions orales, l'une présentée par M. DA COSTA, et l'autre par M. CHAREILLE au nom « **d'Étampes Solidaire** ».

Auparavant, il tient à revenir sur le comportement de M. JOUSSET lors du précédent Conseil Municipal, qu'il juge « intolérable », et notamment sur ses propos qui ont dû très largement dépasser sa pensée. Il rappelle ces propos désobligeants, consignés au procès-verbal de la séance du 17 février 2010 : « *Si c'est pour assister à un Théâtre de Guignol et vous entendre baver sur la liste de vos réalisations depuis 1995...* » et son départ après avoir lancé « *bienvenue chez les guignols* ». En conséquence, il lui demande de s'excuser auprès des élus de s'être emporté, ce qui peut arriver. Il rappelle qu'il n'a pas daigné le faire par écrit comme il le lui avait demandé.

**M. JOUSSET** réfute cette version des faits sortis de leur contexte et notamment le deuxième propos qu'on lui prête. Il reconnaît avoir parlé de séances de questions écrites transformées en **Théâtre de Guignol** et précise qu'il a demandé par écrit à Monsieur le Maire, Président de séance, les enregistrements qu'il n'a pas reçus pour prouver ses dires.

**Monsieur le Maire** estime que les élus sont des dépositaires d'idées, mais que le débat fut-il quelques fois un peu agité, doit être encadré et que les injures ne peuvent être admises. Faute d'excuses, il prévient qu'il entamera, en tant que président de séance, une procédure pour insulte publique envers des conseillers municipaux. Il lui redemande solennellement de s'excuser.

**M. CHAREILLE** s'étonne qu'on puisse citer un procès-verbal dont personne ne dispose. Il demande d'attendre d'avoir communication de l'enregistrement. Monsieur le Maire précise que ces propos sont extraits de la bande qui sera à disposition dès que le Conseil municipal aura approuvé le procès-verbal, tel que le Code Général des Collectivités Territoriales l'exige. Il souligne par ailleurs que M. CHAREILLE aurait adopté la même position que lui si un collègue de la majorité avait tenu ce type de propos.

**M. JOUSSET** explique que s'il avait traité ses collègues de guignols, il s'en excuserait volontiers. Selon lui, M. le Maire veut lui faire un procès d'intention. Ce que dément **Monsieur le Maire** qui indique avoir cité exactement ses propos. Dès que le procès-verbal sera approuvé, lors de la prochaine séance, il lui donnera accès à l'enregistrement comme c'est son droit le plus strict. Il lui redemande néanmoins de s'excuser auparavant, se demandant comment revendiquer un esprit de cohésion, le respect d'autrui avec de tels propos.

**M. JOUSSET** réaffirme que cela n'est pas vrai, et que peut-être, certains de ses collègues auront l'honnêteté de le reconnaître. **Monsieur le Maire** lui rétorque qu'avant de parler d'honnêteté, de rigueur, de débat républicain, de grande transparence dans le respect d'autrui, il devrait faire face à ses responsabilités. Au moment où l'on parle beaucoup du politique, de la politique en général, où beaucoup s'égarer dans les extrêmes, où d'aucuns ne vont pas voter, et que M. JOUSSET se mobilise à juste titre, comme la majorité, pour faire en sorte que les abstentionnistes viennent aux urnes, comment avoir ce type de comportement ? Avec les valeurs qui sont les vôtres, les valeurs qui sont les nôtres ! Tous les collègues ici présents l'ont entendu. Il demande s'il met la parole de tous celles et ceux autour de cette table en cause ?

**M. JOUSSET** indique qu'il sait exactement ce qu'il dit et ce qu'il n'a pas dit. Il demande au Maire s'il a décidé de faire son procès ici même ce soir. M. CHAREILLE estime qu'il s'agit là de l'instrumentalisation d'une déclaration par rapport à une situation. Monsieur le Maire s'excuse de commencer cette séance avec un tel emportement, mais souligne qu'il ne pourra jamais accepter que l'on traite ses collègues de guignols.

**M. JOUSSET** lui rappelle que le 24 septembre 2009, lors du Conseil d'Administration du CCAS, M. le Maire l'avait traité, lui et ses amis, de « Mickey de kermesse » et « d'obscurantistes », ce qui figure au procès-verbal. Il lui demande si ces mots n'auraient pas dépassé sa pensée comme ceux de M. Patrice MAÎTRE qui a traité l'un de ses amis de minable. C'est faire deux poids deux mesures, tolérer une parole débridée pour les uns et muselée pour les autres.

**Monsieur le Maire** considère qu'on ne peut justifier ses propres propos par d'autres propos et réitère sa demande d'excuses, ce que M. JOUSSET refuse. **Monsieur le Maire** en prend acte et informe le Conseil qu'au nom de la ville d'Étampes, il portera plainte, en tant que Président de séance, pour injure publique et saisira l'avocat de la ville pour représenter non pas les intérêts de la commune, mais ceux des conseillers municipaux. Il indique qu'il demandera au Directeur Général d'engager une procédure à l'encontre de M. JOUSSET devant le tribunal correctionnel pour faire qualifier ces propos d'injures publiques.

### Questions orales

**M. DA COSTA** donne lecture de la question qu'il a déposée.

*« Monsieur Le Maire, j'ai comme vous été personnellement choqué et indigné des propos tenus par notre collègue, M. JOUSSET, lors du dernier Conseil municipal, qui nous a traités avec l'ensemble des collègues présents, élus comme moi pour représenter démocratiquement les habitants d'Étampes, de guignols.*

*Je sais que beaucoup de mes collègues ont été comme moi choqués de ces propos, qui au-delà de nos différences qui nous enrichissent, traduisent un profond mépris des individus, de la République, et des valeurs républicaines qui s'incarnent à travers nous dans l'expression du suffrage universel.*

*Je sais que par courriers du 3 et du 18 mars 2010, vous avez fait part à M. JOUSSET de notre indignation et que vous lui avez demandé de bien vouloir présenter des excuses publiques. Je souhaiterais savoir si M. JOUSSET a répondu à vos courriers et présenté des excuses. À défaut, je souhaiterais que des excuses puissent être demandées à notre collègue, sans volonté d'humilier ou de stigmatiser, juste pour affirmer dans notre assemblée, les valeurs républicaines qui nous rassemblent : liberté, égalité, fraternité. »*

**Monsieur le Maire** considère que la réponse à cette question vient d'être apportée en direct.

**Mme HUGUET** donne lecture de la question qu'elle a déposée.

*« Suite à la réponse dilatoire donnée à la question écrite posée lors du dernier Conseil municipal par M. JOUSSET, les élus de la liste « **Étampes Solidaire** » renouvellent leur demande de tenue de la réunion du Conseil municipal du 7 avril 2010 qui traitera du projet de budget dans une salle permettant ainsi un meilleur accueil du public et un accès facilité aux personnes à mobilité réduite. »*

Chère Mme HUGUET, chère conseillère municipale, je voudrais vous dire simplement que je suis de ceux qui pensent que cela fait quelques années que cette enceinte est un lieu de débat, comme je l'ai redit voici quelques minutes. Cela fait plus de cinquante ou soixante

ans. Il est vrai que la salle est marquée de son empreinte, par l'expression des élus quels qu'ils soient, de toutes sensibilités, qui ont animé les desseins de cette ville d'Étampes. À site exceptionnel, moment exceptionnel. Cela fait beaucoup d'années que nous vivons cette ville d'Étampes, en ce qui me concerne cela fait quinze ans et bien avant moi, Gérard LEFRANC et beaucoup d'autres collègues qui ont animé le dessein de cette ville. Je disais simplement, en cheminant avec mon directeur général, qu'est-ce qui pourrait motiver le fait d'avoir un autre lieu, sauf à dire que le prochain budget est exceptionnel. Il sera exceptionnel, certes. Nous en parlerons, car un budget est un temps fort d'une vie municipale. Vous me direz que nous aurons d'autres débats dans quelques semaines, qui se tiendront ici, et qui ne nécessitent pas, à mon sens, cette exception de sortir de cet endroit. Je comprends très bien votre propos – et je le fais mien – qui consiste à dire que la vie du Conseil municipal n'est pas accessible à tous. Cela est vrai, en particulier pour les personnes à mobilité réduite. C'est bien sûr un enjeu important que l'on a toujours identifié, et que j'ai identifié, puisque comme vous le savez, nous avons recruté il y a maintenant trois ans, une personne qui s'occupe des personnes à mobilité réduite dans les bâtiments communaux. C'est un choix important qui nécessite une stratégie, en lien avec d'autres collectivités et également en lien avec celles et ceux qui souffrent. Cela fait maintenant plusieurs années, et peut-être cela vous a-t-il échappé, que nous utilisons de l'argent pour faire en sorte de donner de l'âme à ces salles communales, qui sont des salles magnifiques, pas toujours ergonomiques. Je pense notamment à certains mariages où nous avons quelquefois, avec mes collaborateurs, fait en sorte d'aider les personnes à mobilité réduite à monter. Croyez que je ne peux pas – vous le savez bien – oublier ces personnes à mobilité réduite. Nous faisons tout en ce moment pour faire en sorte que cela soit concret. Cela signifie que nous cherchons quelles solutions nous pouvons apporter à ce type de bâtiment du XVI<sup>e</sup>, du XVII<sup>e</sup>, du XIX<sup>e</sup> avec un ascenseur en l'occurrence. Mais les autorisations ne dépendent pas exclusivement du maire d'Étampes et de son Conseil municipal. Cela implique les monuments historiques, les bâtiments de France. Ce sont des crédits qui sont tous les ans alloués, qui vous seront proposés également au prochain budget. Nous avons les mêmes volontés, de faire en sorte d'apporter du mieux dans cette salle, qui est le cœur de décision du Conseil municipal dont la vie se fait ici, même si elle se fait parfois ailleurs. J'en suis résolu, et le prochain débat budgétaire sera aussi consacré à l'aménagement de ces salles. Je suis convaincu, avec vous madame, que vous apporterez votre touche personnelle, pour faire en sorte que le prochain budget puisse, comme cela vous sera proposé, conduire à des aménagements de qualité, qui répondront aux normes et au règlement, pour faire en sorte que les personnes à mobilité réduite puissent accéder à cette salle, à notre salle. Cela vaut bien sûr, pour le Conseil municipal, mais également pour la salle dite des mariages, mais qui permet aussi à celles et ceux de venir à d'autres conseils d'administration comme le CCAS, ou encore les salles dites de commission ou les salles dites de réception. C'est un travail engagé depuis trois ans, je vous rappelle que vous n'avez jamais voté le budget qui pourtant devait consacrer des sommes importantes dans ce type d'investissement.

## Finances

### 1. Débat des orientations budgétaires

**Monsieur le Maire** explique que le débat sur les orientations budgétaires constitue un moment extrêmement important, puisqu'il s'agit de présenter les enjeux budgétaires de la commune. Il remercie M. MARCHINA, adjoint et rapporteur de ce dossier, d'avoir animé deux réunions préalables importantes, avant ce conseil. Auparavant, Monsieur le Maire tient à répondre à l'intervention de M. CHAREILLE parue dans *le Parisien*, qui interpellait le Maire sur la finalité des commissions.

**Monsieur le Maire** rappelle que deux commissions des finances ont eu lieu préalablement à ce débat d'orientations budgétaires, car la préparation de la première n'était pas à la hauteur de ce que l'opposition était en droit d'attendre d'un débat qui permet de mieux comprendre le cap fixé par la majorité. C'est la raison pour laquelle ce Conseil Municipal a été reporté d'une semaine. Un débat a eu lieu, des propositions ont été faites dont certaines par l'opposition, ce qui a permis d'alimenter et de préparer ce débat en séance plénière.

**Monsieur le Maire** répond à M. CHAREILLE qui a indiqué à la presse que la préparation du débat budgétaire s'est faite de manière antidémocratique, que tout débat est par nature démocratique, l'opposition étant présente pour représenter la démocratie. Il n'admet pas que l'on dise que la municipalité et sa majorité ne considèrent pas son opposition comme placée au cœur d'un débat démocratique. Il estime que les succès de l'opposition aux dernières élections ont poussé M. CHAREILLE à s'exprimer avec emphase, voire avec une forme d'arrogance qui dénote un manque de volonté de débattre. Par ailleurs, dire en commission que l'UMP a vraiment pris une claque aux élections n'apporte rien au débat d'orientation budgétaire et aux réponses qu'attendent les habitants d'Étampes. Le débat politique mérite de la hauteur, souligne-t-il, et d'assumer ce que l'on dit et ce que l'on fait.

**M. MALONGA** indique que l'objet de la présente réunion n'est pas de refaire les élections. De son côté, M. CHAREILLE, en son nom et au nom des deux autres élus de la liste « **Étampes Solidaire** », apporte un total soutien à M. JOUSSET, dont les propos, qui n'ont rien d'injurieux et ne s'adressaient pas aux élus, ont été instrumentalisés. Ce ne sont pas des tentatives d'intimidation, ni en allant devant les tribunaux, que le Maire empêchera l'opposition de s'exprimer. Il appelle Monsieur le Maire à la même mesure que celle qu'il prône.

**M. CHAREILLE** reconnaît qu'il a eu un échange avec un journaliste et propose au Maire de lui rapporter très exactement les propos tenus. Il rappelle que le combat de l'opposition depuis deux ans vise à faire fonctionner des commissions. Il estime antidémocratique d'arriver en commission sans ordre du jour et de découvrir en séance des documents sur lesquels les élus de la liste « **Étampes Solidaire** » doivent se prononcer, même si les dossiers sont très bien préparés, ou de s'apercevoir qu'ils n'ont pas été distribués à l'opposition, ce qu'il trouve inadmissible.

**M. CHAREILLE** fait remarquer que s'il a cité les résultats électoraux en commission, c'était pour rappeler qu'à longueur d'année, le Maire abreuve et alimente les Étampoises de critiques à l'encontre du Conseil Général et à l'encontre du Conseil Régional. Pour lui, les électeurs, dès le premier tour, c'est-à-dire avant la tenue de la commission des finances, non seulement ont donné tort nationalement à la majorité UMP, mais aussi régionalement. Il confirme le propos de claque au premier tour, et y ajoute un qualificatif pour le deuxième : claque au premier tour, raclée au deuxième tour.

**Monsieur le Maire** lui demande plus d'humilité en lui rappelant que nul n'est dépositaire du vote des électeurs. Il l'invite à la plus grande prudence et à éviter toute volonté de récupération de quoi que ce soit. M. CHAREILLE réaffirme que les Étampois ont donné tort à la majorité et qu'ils ont fait confiance au Conseil Régional sortant, dont le Président est Jean-Paul HUCHON. Par ailleurs, il rappelle qu'il a eu l'honneur de conduire une liste de rassemblement de la gauche. Il précise qu'il n'a pas fui le Parti socialiste, mais rejoint une autre organisation politique – ce que par ailleurs le Maire a fait en passant de l'UMP au Parti Radical. Monsieur le Maire lui fait remarquer qu'il s'agit d'une composante de l'UMP. M. CHAREILLE convient qu'ils ont tous deux fait le même chemin, à l'inverse. En tout état de cause, ajoute-t-il, Étampes solidaire reste et restera le rassemblement de la Gauche, des Écologistes et des Républicains.

**Monsieur le Maire** lui signale, puisqu'il fait partie d'un collectif dans lequel on retrouve des membres du PS, qu'un site de Gauche le qualifie de traître dans un article intitulé « *stop aux donneurs de leçons* ». Il est indiqué que M. CHAREILLE a oublié que dans les statuts du Parti Socialiste, il est écrit à l'article 9.3 : « engagement sur l'honneur des candidats : *Tout candidat membre du Parti prend par écrit, avant la ratification de sa candidature, l'engagement sur l'honneur de remettre sa démission au Président de l'Assemblée – ou de la section – à laquelle il appartient si, après avoir été élu, il quitte le Parti pour une cause quelconque.* » Monsieur le Maire note que M. GUENOT termine cet article en indiquant que M. CHAREILLE n'a pas démissionné et que non seulement il a trahi le Parti Socialiste, mais aussi les électeurs.

**M. GUENOT** indique assumer pleinement ce qui est écrit et qui vient d'être rappelé. En revanche, il tient à affirmer que son blog n'est pas une émanation du Parti socialiste. Il n'a que repris leurs statuts. M. MALONGA fait remarquer qu'il est le seul élu socialiste présent. Monsieur le Maire ironise et dit ne plus rien comprendre puisque M. GUENOT est de gauche. Il se demande comment les Étampois peuvent s'y retrouver. Il se dit par ailleurs convaincu que M. JOUSSET est un honnête homme.

**M. CHAREILLE**, estimant avoir été mis en cause, réclame la parole. Monsieur le Maire lui rétorque que ce n'est pas de son fait, mais que les citations proviennent du site de M. GUENOT, dont il est un fidèle lecteur. M. CHAREILLE se réjouit de savoir que M. JOUSSET qui insultait les élus soit devenu un honnête homme. Concernant ses rapports avec le Parti socialiste, il indique avoir eu l'honneur d'y avoir appartenu pendant vingt-cinq ans. Il n'a pas fui le Parti socialiste, mais fait des choix politiques, comme Monsieur le Maire en a fait d'autres en changeant de parti politique. Quant aux statuts du Parti socialiste, il indique que les élus n'ont pas de mandat impératif et ajoute que le Parti Socialiste a des statuts et des règlements qui ne sont pas toujours ratifiés par les sections. Monsieur le Maire prend note que dans cette structure, chacun est autonome. Il prend acte que M. CHAREILLE est passé du PS au Front de Gauche, M. MALONGA de l'UMP au PS et M. GUENOT du PS à on ne sait où.

**Monsieur le Maire** donne la parole à M. MARCHINA pour introduire le débat des orientations budgétaires. M. MARCHINA explique qu'il ne s'agit pas d'un débat autour de chiffres comme pour le vote du budget qui aura lieu dans quelques semaines, mais que l'objectif, prévu par le législateur, est de présenter le programme annuel de l'équipe municipale.

**M. MARCHINA** explique que dans un contexte difficile, la ville avait une alternative, soit réduire la voilure et bouger au minimum en raison du mauvais temps, soit réagir, ce qu'elle fait. Étampes entend réaffirmer son engagement qui peut être résumé en trois points.

- Proposer un bouclier social à la population, et notamment aux personnes les plus fragiles, en insistant tout particulièrement sur l'effort de formation, parce que l'enjeu actuel est l'emploi.

- Poursuivre une politique d'investissement intense au même niveau qu'en 2010.
- Maintenir les efforts de gestion, contrôle des dépenses sans augmentation d'impôt cette année.

**M. MARCHINA** souligne que sur plusieurs domaines, la Ville sort de ses compétences pour aller dans le sens de l'effort. Il rappelle le contexte très difficile, avec des subventions de l'État, du Département et de la Région en forte diminution. D'autant que l'une des recettes importantes pour la ville d'Étampes, les droits de mutation, est en forte baisse, puisqu'elle atteint plus de 16 % en 2010 par rapport à 2008.

La réforme de la taxe professionnelle ôte toute visibilité sur les recettes et pour la première fois la Dotation globale de fonctionnement provenant de l'État va baisser de 75 000 euros. Il s'agit là d'une extrapolation du recensement par l'INSEE qui a trouvé qu'Étampes n'avait pas une population qui augmentait – ils sont bien les seuls.

Pour illustrer la diminution des aides, M. MARCHINA cite le désengagement de la Région pour le projet d'école sur le quartier du Hauts-Vallons. Une aide de 1,175 M€ était attendue ; elle ne sera que de 300 000 euros, car le quartier des Hauts-Vallons ne serait pas dans la zone urbaine sensible. Il cite également l'arrêt des subventions départementales pour la bibliothèque d'Étampes, ou la projection en plein air à côté de la maison de quartier place Gaston Couté. Et de s'interroger : doit-on ou non aider et maintenir une politique de la Ville, et aider la diffusion de la culture dans tous les quartiers, notamment dans les quartiers les plus sensibles ?

**M. CHAREILLE** estime qu'on ne peut pas dire que le Conseil Régional ou le Conseil Général se soient exprimés dans ce sens. M. MARCHINA constate que cette aide a été supprimée. Face à cette double crise, poursuit-il, la ville d'Étampes a décidé de faire face, tant au niveau de l'investissement qu'au niveau social. Après avoir investi plus de 15 M€ en 2009, la ville investira 15,6 M€ en 2010. De nouveaux services publics à destination des personnes les plus fragiles, des jeunes et pour la formation seront créés.

Par ailleurs, M. MARCHINA se réjouit qu'Étampes ait atteint un taux de remboursement de la FCTVA de 147 % contre 82 % au niveau national, le même objectif étant fixé pour l'année prochaine.

Revenant sur les investissements, M. MARCHINA précise qu'en 2010, ceux-ci auront été répartis à hauteur de 61 % pour l'aménagement et la vie de quartier, de 8 % pour les équipements sportifs, de 25 % pour les établissements scolaires, de 3 % pour les équipements des services et de 3 % pour les équipements publics. Géographiquement, 30 % des investissements ont été réalisés en Centre-Ville Saint-Gilles, 26 % dans le quartier de Guinette, 5 % pour Saint-Michel et la Croix de Vernailles, 12 % pour Saint-Pierre, 12 % pour Saint-Martin et le Petit-Saint-Mars et 15 % pour la ville dans son entier.

Entre 2002 et 2007, Étampes a investi 390 euros par habitant, contre 285 euros pour les communes de la même importance en France. M. MARCHINA s'est félicité qu'en 2010 l'investissement par habitant sera supérieur à 600 euros, ce qui donne une idée de la volonté d'investissement de la ville. Cet effort a eu des répercussions positives sur l'emploi local, car tous les gros contrats de construction intègrent des clauses sociales, obligeant les entreprises contractantes à embaucher. Monsieur le Maire ajoute qu'il en va de même dans le cadre de l'ANRU. M. MARCHINA indique que plus de 120 emplois ont été créés à Étampes par des entreprises locales ou départementales et grâce aux différentes mesures d'accompagnement, plus de 237 emplois grâce à l'ouverture du centre commercial Leclerc et des boutiques alentours.



Étampes a la volonté d'investir pour soutenir l'emploi, ce qui a été salué par la presse. *Le Parisien* du 4 mars, qui sous le titre « *Le chômage flambe dans les quartiers sensibles* », montre que la ville faisait mieux que ses voisines avec 11.6 % de chômage contre 27 % pour Corbeil-Essonnes ou 36,8 % pour Draveil. Pour M. MARCHINA, ces chiffres sont à contrebalancer par le taux de chômage des jeunes qui est très préoccupant à 22 %, même s'il est meilleur et de loin des taux abominables de certaines communes voisines, preuve de l'effet positif de la politique d'investissement sur l'emploi.

Concernant la sécurité des personnes et des biens, M. MARCHINA indique qu'entre 2008 et 2009, les vols avec violence ont diminué de 30 % et les cambriolages de 20 %. En détail, les vols avec violences sont passés de 75 à 52, les cambriolages de 207 à 162, les vols de voiture de 84 à 70. Les vols de deux-roues de 35 à 25. En 2009, 662 affaires ont été résolues, contre 528 en 2008. M. MARCHINA indique qu'il fournira à M. CHAREILLE les statistiques transmises par la police nationale concernant notamment les violences physiques, et la délinquance de proximité.

**M. CHAREILLE** demande qui, aujourd'hui, est responsable de la police municipale et les services de vidéosurveillance après la suspension par mesure disciplinaire de deux fonctionnaires de la police municipale, dont son responsable et quelle est la durée de la suspension. Monsieur le Maire répond qu'un brigadier-chef assure l'intérim sous l'autorité du Maire pendant les quatre mois de l'enquête administrative.

Au-delà des statistiques, qui vont dans le bon sens, Monsieur le Maire, qui reconnaît que la lutte contre l'insécurité ne repose pas exclusivement sur la vidéosurveillance, note que la vidéoprotection est un élément extrêmement important, qui n'est pas propre qu'à la ville d'Étampes. De grandes villes dirigées par des Maires de Droite ou de Gauche travaillent avec ces supports qui ne sont pas là, comme certains le laissent croire facilement, pour espionner ce qui se passe chez les gens. Ces outils, même s'ils ne sont pas les seuls, constituent un appui stratégique, salué par le commissaire de police lui-même, pour apporter la sécurité partout dans Étampes. Et de citer le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) qui associe, sous l'autorité du Maire, la police nationale, la police municipale, la vidéosurveillance et la médiation sociale.

Aujourd'hui, la délinquance de voie publique baisse à Étampes, selon les chiffres de la police nationale, se félicite Monsieur le Maire. C'est important. Autrefois, on entendait parler, pas toujours en bien, d'Étampes en raison de problèmes d'insécurité. Ce sentiment d'insécurité est redoutable. Le problème a été pris à bras le corps, même si un énorme travail reste à faire. Aujourd'hui, le dispositif permet à la fois de contenir et de faire baisser les chiffres de la délinquance à Étampes.

À ce sujet, **Monsieur le Maire** informe les élus de son souhait de voir mettre à disposition des communes de la circonscription de police ce dispositif CLSPD, via un comité intercommunal de lutte contre l'insécurité et la délinquance au travers de prévention. Ces communes ont le même combat à mener contre l'insécurité. Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité de construire un nouveau commissariat de police. Les procédures présentées au budget ont été votées ; il s'agit d'une délégation qui assume les pouvoirs régaliens de l'État qui se désengage également pour la construction de ce commissariat de police. Ceci est important pour gérer les problèmes d'insécurité autour d'Étampes.

Pour **Monsieur le Maire**, un Débat d'orientation budgétaire ne constitue pas un inventaire à la Prévert, un catalogue d'idées. Les orientations budgétaires consistent à donner un cadre, à une équipe, à des élus, mais également à une administration. Le but est d'irriguer Étampes avec des investissements publics permettant une relance et de mener des opérations phares en direction des quartiers. La Maison de la petite enfance en est un exemple même si cela est maintenant de compétence communautaire. Il cite également la création d'une maison de

quartier Emmaüs Saint-Michel, la construction dans le cadre du projet ANRU, ou l'acquisition d'une maison de quartier à la Croix de Vernailles. Monsieur le Maire indique que l'objectif est aussi de répondre aux besoins de la population en matière d'emploi et de formation, avec des partenaires comme le CCAS, la plateforme initiative emploi ou le GRETA. Il faut essayer de créer un bouclier social.

**Monsieur le Maire** insiste sur la réalisation de projets phares dans tous les quartiers, et notamment la reconstruction du quartier des Emmaüs Saint-Michel, projet porté par la majorité. Il s'agit d'un projet ANRU, portant sur 243 logements. Les déploiements de réseaux sont en cours. Un modèle très attendu de logements sociaux de qualité va entrer très prochainement en construction ; il sera décliné dans d'autres quartiers. Dans quelques semaines, la première pierre des nouveaux logements sur la ZAC dite des Hauts-Vallons, à côté du futur lycée, sera posée. Deux tranches importantes de logements sociaux, de type pavillonnaire, pour les habitants du quartier Emmaüs Saint-Michel sont prévues ainsi que du petit collectif R+1 dans le quartier de Guinette.

**Monsieur le Maire** explique qu'il a voulu, avec Gilles BAUDOIN, placer la politique de la Ville au-dessus de l'urbanisme, car le contraire a mené à construire des logements dans les années 70 sur un plateau loin de tout. Le budget d'investissement très important consacré à ce projet place la ville en tête des communes de l'Essonne de cette taille en termes d'équipement par habitant.

**M. CHAREILLE** interpelle Monsieur le Maire pour savoir qui avait décidé de lancer ces équipements. Monsieur le Maire indique que les besoins ont souvent dicté les projets et il cite les équipements réalisés, dont la halte enfance, le Cossec, les vestiaires, le chantier de l'ancien hôpital, les aménagements de rues, etc. M. CHAREILLE fait observer que beaucoup de choses ont été annoncées avant les municipales de 2007 et ne commencent à être réalisées qu'en 2010. Monsieur le Maire reconnaît que certains projets initiés par l'opposition ont été concrétisés, mais sans son soutien, car elle n'a pas voté les budgets. Alors, il espère que ce débat budgétaire la fera revenir sur ses choix.

**Monsieur le Maire** estime qu'il faut savoir redonner un peu de sens à l'action communale. Il remarque que tout le monde subit la crise financière. La Région, le Département de l'Essonne, l'État se désengagent et cela pèse sur le budget de la commune. Aujourd'hui, il s'agit de respecter les engagements pris ici l'année dernière. Il s'agit aussi d'exiger la plus grande transparence et la plus grande lucidité dans la gestion des finances de la ville en prenant en compte le poids des contraintes. Il s'agit également de donner une feuille de route à l'équipe et aux services en amont. C'est la raison pour laquelle les documents ne sont pas toujours disponibles en commission. En effet, aucune recette incertaine n'est inscrite dans le budget et si une recette ne rentre pas, il faut refaire le budget.

**Monsieur le Maire** entend également répondre à la critique qui lui reproche de ne pas disposer du compte administratif 2009 et de ne pas avoir accueilli l'opposition dans le service comptabilité le 24 décembre. M. CHAREILLE demande la parole que le Maire monopolise pour pouvoir répondre. Monsieur le Maire indique que le jeu démocratique veut que chacun ait la parole, mais qu'il faut aussi écouter ce qu'il a à dire.

**M. CHAREILLE** voudrait répondre et rectifier ce qui a été dit. Monsieur le Maire indique avoir répondu il y a trois semaines, mais que M. CHAREILLE doit sans doute avoir oublié la réponse. Celui-ci dénie et précise que la réponse a été transmise à qui de droit, car il entend faire valoir ses droits.

**Monsieur le Maire** déclare qu'il ne peut laisser dire qu'il y a une opacité dans les services de la ville d'Étampes au prétexte que le compte administratif 2009 n'a pu être fourni. M. CHAREILLE relève qu'il n'a jamais dit ou écrit cela. Monsieur le Maire réaffirme qu'une

réponse a été apportée, notamment par le trésorier-payeur général qui a indiqué que le compte administratif n'était pas disponible, et qu'il serait communiqué lorsqu'il serait prêt. M. CHAREILLE dément avoir reçu une réponse du trésorier-payeur général. Monsieur le Maire reconnaît que la réponse apportée par MM. COLOMBANI et MARCHINA a été rédigée à partir d'un document du trésorier principal. En tout état de cause, ajoute-t-il, il sait très bien où il en est dans le compte administratif. M. CHAREILLE lui rétorque que ce n'est pas son cas et qu'il aimerait que l'opposition dispose du même niveau d'information. Il n'en demande pas plus.

**Monsieur le Maire** indique que si l'évaluation du compte administratif avait été inscrite à l'ordre du jour, M. CHAREILLE aurait été en droit de réclamer ce document administratif. Il tient également à affirmer qu'il a toute confiance dans ses collaborateurs. Quand il retransmet une question légitime posée par l'opposition et qu'ils lui donnent une réponse, il les croit sur parole. Il ne peut accepter qu'on utilise une réponse à d'autres fins. Pour lui, la comptabilité et les finances de la Ville sont irréprochables. À preuve, le redressement des comptes de la ville d'Étampes a été salué par la Cour Régionale des Comptes quelques années auparavant. M. CHAREILLE indique que la CRC avait toutefois émis quelques réserves. Ce que dément Monsieur le Maire qui indique que les comptes, comparés à ceux qu'il a trouvés en 1995, ont été salués par la CRC. M. CHAREILLE indique que son propos n'est pas accusatoire, mais maintient que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes apportait des réserves.

**Monsieur le Maire** tient à déclarer publiquement et solennellement qu'il n'y a pas d'opacité, qu'il n'y a aucun problème dans les comptes, comme indiqué dans le blog de M. CHAREILLE. Celui-ci indique qu'il n'a jamais écrit cela. Monsieur le Maire lui rétorque qu'il devrait savoir ce qu'il a écrit et comprendre ce qu'il dit.

Revenant sur les projets de la commune, Monsieur le Maire souligne la continuité naturelle des actions, en termes de construction, en termes budgétaires, d'autorisations de programme et de crédits de paiement et en termes de réalisation. Il indique que les investissements sont contenus dans les limites financières imposées par la bonne gestion et la rigueur.

**Monsieur le Maire** indique que l'engagement financier pour le bouclier social sera supérieur à celui de l'an passé pour accompagner les plus démunis et ceux qui par pudeur ne se signalent pas. Des dispositifs pour aller au-devant des gens sont prévus, ce qui signifie des recrutements. L'accent sera mis sur la protection des plus faibles, des plus démunis, de ceux qui perdent beaucoup en ce moment en raison de la crise. Les courbes du chômage à Étampes comme ailleurs sont inquiétantes. L'effort portera aussi en direction des jeunes en termes de formation, ce qui fait sortir la commune de ses compétences.

**Monsieur le Maire** déplore que certains se soient réfugiés derrière le fait que leurs subventions baissent pour augmenter les taux d'imposition en disant que ce n'était pas de leur faute. M. CHAREILLE réplique que c'est ce que lui-même a fait l'année dernière. Monsieur le Maire lui demande de faire ce reproche également à ses amis du Conseil Général qui vont appliquer après les élections une hausse de 10 %. Il reconnaît que la hausse de l'an dernier a atteint 8 %, chiffre contesté par M. CHAREILLE qui cite un taux de 10.75 % au total avec la hausse de l'État, et de 9,70 % pour l'enlèvement des ordures ménagères.

**Monsieur le Maire** rappelle que les taux sont définis par le Conseil, mais que leur base l'est par les lois de Finances. Il admet que depuis 1995 deux augmentations ont eu lieu, ce qui peut-être beaucoup trop. Il stigmatise ceux qui se callent sur l'inflation puis procèdent par à-coups après les élections. Ce sera le cas, selon lui, du Conseil Régional de l'Essonne qui s'interroge pour savoir où mettre le curseur, entre 6 % ou 12 %. Pour ce qui le concerne, il

propose de ne pas augmenter les taux. Ce sera le postulat de base pour bâtir le prochain budget.

**M. GUENOT** demande, par respect pour les nombreuses personnes présentes, de ne pas consacrer tout le débat des orientations budgétaires aux taux. Pour Monsieur le Maire, c'est important. M. GUENOT rappelle que sa réflexion est similaire à celle que lui-même avait exprimée l'année dernière. Monsieur le Maire n'en disconvient pas, mais pour lui, il était important de dire que les taux n'augmenteraient pas. Il relève que lorsqu'on commence à débattre certains trouvent que c'est trop. M. CHAREILLE fait remarquer qu'il s'agit plutôt d'un monologue. M. GUENOT rappelle également au Maire que dans la même situation, il avait conclu qu'il faudrait que « *toutes les sensibilités autour de cette table soient capables d'exprimer leur vision, leur choix et leur proposition politique* ». Il aimerait qu'il en soit ainsi. Monsieur le Maire explique que M. MARCHINA a été interpellé et qu'il a donné suite à sa réponse, puis M. CHAREILLE est intervenu. C'est un débat.

Pour **M. GUENOT**, il s'agit d'une question de méthode. Débattre autour des taux lui semble aller à l'inverse de ce que doit être un débat d'orientations budgétaires. Pour autant, il a bien compris que les taux n'augmenteraient pas et il s'en réjouit d'autant que l'an passé il n'avait pas voté l'augmentation proposée.

**Monsieur le Maire** relève que bien que sans augmentation des taux, la gestion sera fine. Il signale une autre surprise, mais ne la dévoile pas pour l'instant pour qu'on ne lui fasse pas le procès de trop parler des taux et des taxes. Elle sera révélée dans quelques semaines lors du vote du budget.

Avant de redonner la parole à son adjoint, il insiste sur les fondamentaux pour la ville : la qualité de vie, se sentir bien où l'on est, vivre en sécurité, disposer de services, et bien entendu de services publics. Il rappelle que la municipalité est sortie de ses compétences l'an dernier lorsqu'elle a ouvert le PAD (Pôle d'Accès aux Droits). C'est, au moment où chacun s'émeut à juste titre que les services publics quittent le cœur des villes qu'a été créé et financé par la ville d'Étampes un PAD. Cela répondait à un vrai besoin de services juridiques, mais pas uniquement pour les Étampois. C'est la raison pour laquelle il a proposé à la communauté de communes d'en assurer la gestion. Les fondamentaux intéressent toutes les générations, et en premier lieu les plus démunis et les plus faibles, ceux qui manquent de formation, ceux qui n'ont pas de travail. Il se félicite de la création de l'EFIP (Emploi Formation Insertion Professionnelle) qui permet, avec un employé communal de faire le lien entre la politique de la ville, les chantiers, les constructions et les structures qui se montent sur Étampes. Le but est de recevoir, suivre et d'accompagner ces personnes.

Pour conclure, Monsieur le Maire indique qu'il ne suffit pas d'avoir voté comme lui contre les décisions entraînant un désengagement envers les services publics ; il faut apporter des solutions. Cela a un coût. Un budget, ce sont des recettes et des dépenses de fonctionnement. Les frais de fonctionnement de la ville d'Étampes sont dus en partie à la masse salariale, mais aussi aux services qui ont été déployés. Bien que la masse salariale soit en progression en raison du GVT – Glissement Vieillesse Technicité – il n'y aura pas d'imposition supplémentaire, et même une petite surprise importante qui concernera tous les foyers étampois.

**M. CHAREILLE** remarque que M. le Maire fait du teasing, en annonçant quelque chose sans vraiment dire de quoi il s'agit. Cela incite à se demander ce que c'est. Peut-être s'agit-il, se demande-t-il, de supprimer la taxe locale de 8 % sur l'électricité qui est une taxe très injuste qui frappe tout le monde, celui qui touche le RSA, celui qui est au SMIC et celui qui gagne 5 000 euros, voire plus ?

**M. CHAREILLE** indique qu'il ne résiste pas à entendre Monsieur le Maire et M. MARCHINA parler du bouclier social, car ce sont eux qui soutiennent le bouclier fiscal. Des millions d'euros sortent des caisses de l'État ; des milliers d'euros sont remboursés à certaines familles, soit plus de 50 000 euros par foyer. De même, comment croire que le Député de droite qui casse les services publics est celui qui le défendrait le mieux au plan local. C'est de la communication. Pour défendre le service public, il lui recommande une nouvelle fois de mettre en place la gestion directe du service public de l'eau, de ne pas privatiser les parkings en les confiant à l'entreprise Vinci ou autre après appel d'offres, ce qui est tout à fait légal, et de supprimer le paiement du stationnement.

**Monsieur le Maire** s'étonne de cette dernière mesure. M. CHAREILLE lui indique que cette mesure était dans son programme de 2007 et qu'ils ont eu l'occasion, lors d'un débat radiophonique, d'échanger sur ce sujet. Il précise avoir proposé d'autres façons de régler le problème du stationnement en ville et le stationnement abusif en donnant d'autres missions à la police municipale, ou en réorganisant ses missions.

**M. CHAREILLE** revient sur ses demandes d'accès aux comptes administratifs ; il met au défi le Maire de trouver un seul texte, une seule prise de parole publique, un seul texte sur un blog, un seul courrier contenant le terme « opacité ». Monsieur le Maire indique qu'un article « **d'Étampes Solidaire** » du 20 février 2010 avait titré sur ce sujet « Circulez, il y a peut-être à voir ». Il en cite un extrait : « *Mais pour quelle raison les informations comptables et relevant de l'exécution des budgets ne peuvent-elles pas être vues des élus de l'opposition ? Oui, pourquoi ?* » M. CHAREILLE réaffirme qu'à aucun moment le terme d'opacité a été employé pour parler des comptes de la ville. À aucun moment, un élu « **d'Étampes Solidaire** » n'a parlé d'opacité à votre rencontre ou à celui des fonctionnaires municipaux, ce qui serait effectivement leur faire un affront absolument inacceptable.

En début de mandat, poursuit M. CHAREILLE, M. le Maire a indiqué qu'il ne souhaitait pas qu'un élu se rende directement dans un service, ce qui est tout à fait normal et cela est consacré par la jurisprudence, mais qu'on s'adresse à lui ou au Directeur Général. M. CHAREILLE indique que l'opposition a déposé une seule demande en 18 mois et que le Maire l'a refusée, prétextant un harcèlement des services. Dans ce courrier, il était précisé que, pour ne pas perturber le bon fonctionnement du service comptabilité, le 23 décembre conviendrait, mais que si cette date n'était pas compatible, il était possible d'en envisager une autre. Monsieur le Maire indique que ce courrier a été déposé le 23 décembre. M. CHAREILLE informe le Conseil que des demandes orales avaient été faites précédemment. Monsieur le Maire estime que quand on n'a rien à dire sur les orientations budgétaires, on essaie toujours de trouver quelque chose ailleurs.

**M. CHAREILLE** lui rétorque que c'est lui qui a parlé pendant vingt minutes d'autres choses et demande à pouvoir répondre. Il réaffirme avoir suivi la procédure indiquée 18 mois plus tôt pour consulter un certain nombre de documents au service comptabilité. M. CHAREILLE indique avoir été d'autant plus surpris de ce refus que M. GUENOT – qui n'est pas en cause ici – avait fait une demande pour se rendre dans un service et qu'il a pu y accéder. Il confirme avoir saisi les autorités compétentes pour traiter de l'accès aux documents administratifs, et des procédures d'accès des élus aux services municipaux. Mais c'est un autre débat.

**M. CHAREILLE** revient sur le débat concernant la sécurité et réfute que l'opposition ait critiqué la police municipale. Monsieur le Maire constate que M. CHAREILLE parle toujours de la même chose et ne renouvelle pas sa copie. Il se plaint toujours des commissions, de ne pas être informé, de n'avoir pas reçu les documents, revient toujours sur l'insécurité ou les caméras vidéo et critique les résultats obtenus dans ce domaine. Mais il ne propose rien. On ne peut faire le reproche au Maire de parler longuement, car son rôle est de présenter les orientations budgétaires. Il souligne qu'attaquer un Débat des Orientations Budgétaires par

de faux constats dénote un manque d'ambition constructive pour la ville. Ce sont toujours les mêmes diatribes, il n'y a rien, que du creux ou du vide. Il rappelle qu'un nouveau service public a été créé à Étampes, le Point d'Accès aux Droits, mais que l'opposition n'est même pas venue couper le ruban, car elle a voté contre ce service public supplémentaire.

**M. CHAREILLE** fait remarquer qu'à travers les attaques personnelles du Maire à son endroit, c'est la liste « **Étampes Solidaire** » et les sensibilités politiques qui la composent qui sont visées. Il indique qu'Étampes solidaire a fait des propositions, notamment en commission, mais pas sur un document qu'elle n'avait pas. D'ailleurs, il n'y a pas de débat d'orientations budgétaires, mais un catalogue, voire un satisfecit que s'accorde le Maire sur 17 pages avant de faire des propositions.

**M. CHAREILLE** rappelle que des propositions ont été faites sur le document remis lors de la première commission et qu'il les reprendra lors de cette séance. Contrairement à ce que dit Monsieur le Maire, il se réjouit du résultat obtenu en matière de sécurité qui, comme l'a fait remarqué le Maire, est le résultat des efforts conjoints de la police nationale, de la police municipale, et de tous les acteurs de la prévention. Mais il signale qu'il diverge sur les méthodes. Par ailleurs, jamais l'action de la police municipale n'a été critiquée sur ces bancs comme l'a indiqué Monsieur le Maire, il n'est qu'à se reporter aux enregistrements. En ce qui concerne le Comité de sécurité et de prévention de la délinquance qui fait du bon travail, il renouvelle la demande d'Étampes solidaire d'y être associé.

**Monsieur le Maire** voit dans les propos de M. CHAREILLE, qu'il remercie, une reconnaissance du travail commun accompli au service de la lutte contre l'insécurité, grâce à la vaillance de tous les services.

Poursuivant la présentation du débat des orientations budgétaires, M. MARCHINA indique que le développement durable sera au cœur du plan de relance, avec notamment l'acquisition de véhicules, la création de nouvelles dessertes de transports en commun, le développement de liaisons douces, l'installation de parking à vélos, ou l'aménagement des espaces verts.

**Mme PIERRU-BEQUET** demande si le dossier du Pédibus a avancé. Mlle GIRARDEAU indique que depuis 2001, M. le Maire lui demande de mettre en place le circuit pédibus, mais qu'il ne pouvait l'être sans étude préalable. De nombreux organismes ont présenté le fonctionnement qui techniquement est extrêmement encadré. Il ne suffit pas de dire que l'on va marcher, il y a des consignes très précises d'encadrement et de sécurité à respecter, des parcours à définir. Tout un travail a été réalisé pour définir les parcours sur lesquels l'on pourra cheminer en toute sécurité. Ensuite, il faut recruter des volontaires pour encadrer et convoyer les enfants. Même si tout le monde est séduit et s'accorde pour dire qu'il s'agit d'une bonne idée, la mise en place est un peu lourde en raison des contraintes. Donner régulièrement de son temps le soir et s'engager est difficile. Néanmoins, plusieurs réunions dans les conseils d'école et avec les parents d'élèves ont permis de sensibiliser sur ce projet et début octobre, des parents bénévoles se sont manifestés, ce qui devrait permettre de mettre ce dispositif en place sur l'école Jean de la Fontaine après les vacances d'avril. Pour l'étendre aux autres écoles, il faudrait des volontaires. Le problème est surtout celui de la régularité lorsque l'on s'engage.

**Monsieur le Maire** confirme qu'il n'est pas facile de trouver des parents volontaires et qu'il s'agit d'un contrat de confiance qui doit être passé avec des personnes très fiables. Il se réjouit que ce dispositif soit testé sur l'école Jean de la Fontaine après les vacances de Pâques. Une évaluation sera faite avant d'étendre le dispositif.

**Monsieur le Maire** souhaite répondre à M. CHAREILLE qui lance parfois des idées et quelques pics. Concernant l'accès aux services administratifs, il précise que M. CHAREILLE

lui a écrit le 21 décembre, que le courrier a été enregistré le 22 décembre, date à laquelle le premier adjoint lui a répondu en recommandé. Avant d'engager des batailles de procédures, il signale que ces courriers sont à disposition et qu'ils seront annexés au procès-verbal si cela était demandé. M. CHAREILLE ne conteste pas ce point, mais note que sa première demande datait de fin novembre. Pour clore ce débat, Monsieur le Maire indique qu'il dispose d'une administration efficace et qui a répondu par l'intermédiaire de son premier adjoint, aux préoccupations de M. CHAREILLE.

Revenant sur le pédibus, M. GUENOT se félicite de l'expérimentation envisagée. Toutefois, il indique que ce projet n'a jamais été abordé en conseil d'école à Jacques Prévert. Pour lui, ce projet doit s'inscrire dans une logique de Développement Durable. Il doit donc y avoir une prise de conscience pour que les gens adhèrent à ce projet. Il souhaite donc une nouvelle fois la création d'un Conseil local du développement durable qui permettrait d'associer au préalable les habitants, et qui, en même temps, permettrait d'évaluer les politiques de développement durable que la ville veut mettre en place. Il rappelle qu'il a voté récemment le plan étampois du développement durable, mais demande quand seront réalisées des évaluations. Sans évaluation et sans une structure permettant d'y procéder, il n'y aura pas de prise de conscience.

**M. GUENOT** explique que cette question lui semble fondamentale ; elle va dans le même sens que sa proposition sur le budget participatif des conseils de quartier. Au-delà de ce budget participatif, il faut savoir comment fonctionnent les conseils de quartier, qui selon lui, ne se sont pas ouverts à d'autres habitants que ceux intéressés au départ. Cette question doit interpeller les élus pour voir s'il y a nécessité à faire évoluer les choses. Il faut associer les habitants dès le départ. M. le Maire parlait des fondamentaux, du mieux vivre ensemble qui est important. Le pédibus est aussi une façon d'aborder le lien social, mais il faut que les habitants soient associés au risque de ne pas voir les choses évoluer.

Le pédibus est quelque chose de tellement simple que cela en est en réalité très compliqué, explique Monsieur le Maire. La concertation est nécessaire surtout pour encadrer les enfants, et faire en sorte qu'ils arrivent à bon port et qu'ils soient ramenés chez eux. Comment faire autrement ? Si le projet a été long à se concrétiser, c'est que la concertation était importante. Elle a été menée dans un quartier volontaire, avec les écoles, le comité pédagogique et avec les parents d'élèves et l'amicale du quartier.

Concernant le Conseil Local du Développement Durable, Monsieur le Maire se dit méfiant des structures un peu fourre-tout. Il se demande s'il fallait attendre la constitution de cette structure pour lancer le pédibus. Il interroge M. GUENOT sur sa définition du développement durable. Celui-ci lui indique qu'il s'agit, avant toute chose, d'une prise de conscience individuelle et collective qui ne peut exister que si l'on est confronté à une difficulté. Prenant le dossier de l'eau pour exemple, il note que tant que l'eau d'arrosage des jardins ou l'eau des toilettes se fera avec de l'eau potable, le dossier n'avancera pas alors que cela pose un problème. Il faut une prise de conscience.

**Monsieur le Maire** se dit d'accord sur l'idée de récupérer l'eau de pluie, de la canaliser pour arroser les fleurs. Il rappelle que M. COLOMBANI a proposé, lors du dernier budget, que M. GUENOT n'a pas voté, la création d'un vestiaire HQE pour le club de rugby d'Étampes avec tout l'équipement pour récupérer l'eau. De même pour le groupe scolaire des Hauts-Vallons à Guinette, avec ses équipements HQE pour récupérer l'eau pour arroser les terrains de rugby.

**M. GUENOT** veut clarifier les choses et indique que le Maire ne pourra faire croire à personne qu'il était opposé à la création de ce vestiaire ou à la maison de quartier de la Croix de Vernailles. Prise de conscience ne veut pas dire se donner bonne conscience en présentant un budget en faveur du développement durable de 1,7 M€ en 2009 qui comprend

l'eau et l'assainissement. Ce n'est pas sérieux ! En clair, seuls 196 000 euros sont consacrés au développement durable : pour deux véhicules électriques et 9 % de 1,7 M€ pour l'aménagement paysagé. M. GUENOT attend de la ville, une prise de conscience en mettant les gens autour de la table, pour essayer de les associer le plus possible, ce qui n'est pas fait aujourd'hui. Il insiste sur la création d'un conseil du développement durable, et le redemandera tant que cela ne sera pas acquis. Il constate que le développement durable n'est pas une des premières priorités de la ville.

Preuve qu'il s'agit d'une priorité, le budget de 1,7 M€, somme qui montre la prise de conscience de la ville, rétorque Monsieur le Maire. Évidemment, reconnaît-il, on pourrait en vouloir plus, mais il faut des recettes en face. Pour lui, le pédibus ou les nouveaux équipements s'inscrivent dans cette volonté d'œuvrer en faveur du développement durable, tout comme le fonctionnement même des services de la ville d'Étampes avec l'emploi de véhicules électriques, la lutte contre les fuites d'eau. Monsieur le Maire estime que la création voici quelques mois d'un service de gestion des fluides à Étampes, s'occupant des fuites en tout genre, permet de maîtriser l'emploi de l'argent, l'argent public et de proposer un budget équilibré.

**M. MARCHINA** a parlé très rapidement de la volonté de développer une coulée verte dans Étampes, explique le Maire, non pas parce que cela fait bien, pour se promener à vélo une journée par an, et se donner bonne conscience. Ce n'est pas cela. Il s'agit de donner la possibilité à tout à chacun de se déplacer à vélo ou avec d'autres moyens doux. Cela signifie avoir des bornes pour mettre son vélo, de développer des axes. Étampes a un Plan de déplacement urbain qui est décliné.

**Monsieur le Maire** reconnaît qu'il faut faire prendre conscience à la population des problèmes. Il estime qu'il faut l'y inviter et l'associer, comme il le fait. Il faut également lui proposer des réalisations, comme le grand centre de la Juine. Auparavant, il n'y avait que des jardins en friche, couverts d'immondices. Certains me reprochent d'avoir fait du « tout béton ». Trois hectares et demi en cœur de ville à Saint-Pierre ont été aménagés pour le bien-être du quartier. Il n'y a qu'à voir la joie des mamans et des enfants sur les jeux. La création d'espaces verts, c'est aussi du développement durable. La municipalité plante entre 800 et 1 000 arbres par an. Des espaces verts ont été rachetés et seront aménagés cette année. Et de citer le Champ de muguet qui permettra de continuer la coulée verte du parc de la Douce France, pour continuer jusqu'aux rues Reverseleux et Saint-Martin pour rejoindre la piste cyclable.

C'est cela aussi, en partie, le développement durable, comme tout ce qui sera proposé et se déclinera au travers de nos choix budgétaires. Bien entendu, on peut peut-être aller encore plus loin, estime Monsieur le Maire. Mais il se méfie des « machins » où l'on se réunit, où l'on prend conscience, mais où l'on ne fait que se réunir. Des prises de conscience sont nécessaires, mais des structures existent déjà pour cela, comme le Point Information Energie, qui sera installé dans quelques semaines où les gens pourront prendre conscience qu'il existe des possibilités de réaliser des économies d'énergies. Étampes consacre aussi beaucoup de moyens humains et matériels avec les services voiries ou d'intervention rapide, pour lutter pour la propreté, c'est cela aussi l'écologie.

**Monsieur le Maire** indique que l'état des services techniques s'est amélioré, ce que tout le monde peut constater. M. CHAREILLE lui demande l'autorisation d'aller le constater sur place, ce qui n'est pas refusé par le Maire. Toutefois, Monsieur le Maire indique qu'il est facile de voir des choses qui ne vont pas. Il invite chacun à faire un peu le ménage chez soi, avant d'assener des contre-vérités. S'occuper de la chose publique veut dire être responsable de ce que l'on fait, de ce que l'on a. C'est être dépositaire de la confiance que l'on porte ou non aux personnes. Il affirme être très fier des services publics et des personnes qui travaillent avec lui. Il reconnaît ne pas être exemplaire en tout, mais quand il y



a un problème, il essaie de le régler, sans l'exploiter à des fins personnelles, ou à l'encontre du service public dont il a la charge.

**M. GUENOT** indique avoir fait part à M. le Maire de ses positions et de ses réserves sur le plan du développement durable, qui manque de perspective et d'ambition. Par exemple, il constate que la ville a fait l'acquisition de deux voitures électriques ; il aurait aimé que le plan réponde à certaines questions : quel est le parc total de la commune et quelles sont les projections pour les années à venir. Est-ce vraiment écologique à tous les niveaux ? Si cela ne concerne qu'une partie du parc, laquelle ?

Il rappelle qu'il a fait avec ses amis des propositions en termes de développement durable, lors de la commission des finances, qui d'ailleurs avaient déjà été formulées précédemment. Il souhaiterait en effet un bilan carbone de la commune, des états généraux des transports et de la circulation, la création d'un observatoire des déplacements, une intervention auprès des entreprises pour une bonne gestion de l'énergie et des déchets. Pour lui, ce n'est pas montrer l'exemple et sensibiliser l'opinion que d'être aussi timoré sur ce plan. Il note que Monsieur le Maire a indiqué que le plan de développement durable était transversal, ce qui permet d'y inclure l'assainissement, et les travaux du réseau d'eau potable, notamment. Le développement durable est transversal, le plan de relance est transversal, au bout du compte, ce n'est plus un budget, c'est la multiplication des petits pains, ironise-t-il.

**Monsieur le Maire** précise tout d'abord que ce plan n'est pas un budget. Il indique qu'il a essayé de présenter, comme souhaité, des histogrammes pour mieux faire comprendre la ventilation des actions. Or l'opposition trouve toujours quelque chose qui ne convient pas. C'est vrai qu'il n'y a que deux véhicules électriques prévus, mais c'est le début d'un processus de renouvellement, d'adaptation aux contraintes des rues. Monsieur le Maire fait part d'autres idées, notamment que les camions qui ramassent les poubelles utilisent d'autres normes et répondent au cahier des charges du tout électrique.

Pourquoi demander toujours à la Ville de faire ce que d'autres proposent ? Il indique que le SIREDOM, dont il est Président, est un syndicat de valorisation des déchets qui travaille tous les jours avec les écoles, les citoyens et les entreprises pour leur apprendre à lutter contre le gaspillage. Il indique que le SIREDOM, dont le budget est de 50 M€, va réaliser des investissements dans une technique de tri sur l'écosite d'Étampes. Pour lui, il faut s'appuyer sur les partenaires comme le SIREDOM et d'autres structures existantes comme le Point Information Energie, structure associative labélisée.

**Monsieur le Maire** estime que le Débat des Orientations Budgétaires, qui présente les investissements et les budgets de fonctionnement qui peuvent paraître trop faibles, est une présentation très précise par rapport aux années antérieures. Sans reprendre la discussion de tout à l'heure où l'opposition évoquait le manque de débat en raison du manque de document, il estime présenter là un document important, sur lequel débattre, et qui sera décliné lors du prochain budget. Les orientations budgétaires présentées donnent une place importante au développement durable, tout en s'appuyant sur des partenaires comme le SIREDOM ou d'autres structures.

**Monsieur le Maire** invite les élus à regarder l'évolution de son programme qui tient compte des demandes exprimées en conseil de quartier ou en réunions de quartier et des contraintes imposées. Pour lui, c'est la qualité de vie à Étampes qui fera la différence avec ses voisines. Ce document a été fait le mieux possible, non pas pour essayer de convaincre l'opposition, mais pour faire voir comment l'équipe municipale travaille, avec précision, avec des volumes, avec des choses précises qui correspondent aux attentes des administrés. Ces choix ont été faits avec pragmatisme et avec une concertation préalable.

**M. CHAREILLE** note que le Maire a donné des indications sur la façon dont ce plan a été construit, mais pas avec qui. Il lui semble qu'il a oublié un acteur important : la population et non les conseils de quartier. **MONSIEUR LE MAIRE** indique que les conseils de quartier ont été repris en main et que si certains trouvent que cela n'est pas satisfaisant, c'est regrettable.

**Monsieur le Maire** affirme que M. PIERRE anime les conseils de quartier avec les adjoints compétents dans l'intérêt de leur quartier, avec des propositions. Il rappelle à M. CHAREILLE qu'il avait indiqué aux habitants de Saint-Pierre que la politique se faisait dans les urnes et non après. M. CHAREILLE lui rétorque qu'à chaque réunion de conseil de quartier, où le Maire arrive toujours en fin de réunion, c'est lui-même qui indique qu'il ne faut pas faire de politique. Lorsque quelqu'un pose une question. Monsieur le Maire répond que l'on ne va pas faire de la politique. Lorsqu'il s'agit d'une vraie question, lorsqu'un habitant lui indique que l'augmentation des impôts locaux va lui coûter vingt euros et que ce sont vingt euros qu'il ne pourra pas dépenser dans le commerce local, Monsieur le Maire lui répond qu'il ne peut pas tout faire, pour ensuite lui demander si les trottoirs lui conviennent.

**Monsieur le Maire** rappelle à M. CHAREILLE que lors de la deuxième réunion publique à Guinette sur les postes budgétaires, les habitants lui ont dit d'aller faire un tour ailleurs, car il commençait à les indisposer avec sa politique, ce que dément M. CHAREILLE.

**Monsieur le Maire** informe M. JOUSSET que les conseils de quartier reprennent forme et travaillent. M. JOUSSET indique que ce n'était pas la question. Monsieur le Maire signale qu'il s'attendait à une autre ouverture d'esprit. Il précise que les conseils de quartier sont ouverts à des personnes qui le demandent, qui veulent travailler et qui ne font pas de politique, parce que cela les importune lorsque la politique se mêle à tout. Pour mémoire, même si cela peut choquer, il rappelle à M. CHAREILLE qu'à la réunion de Saint-Pierre une personne lui a dit que cela suffisait ; ce qu'on lui a redit à la salle polyvalente Éric Tabarly. M. CHAREILLE, soulignant que le Maire se fait plaisir, car on ne peut vérifier ses propos, revient sur le développement durable.

Si un effet de mode sur le développement durable est incontestable, une vraie urgence existe pour résoudre, à peu de frais, certains problèmes. M. CHAREILLE cite le quartier des Hauts-Vallons, où un point de collecte du verre fait défaut. Pour lui, ce sont de petits gestes qui comptent. Parmi ceux-ci, notre collègue M. JOUSSET a évoqué le bilan carbone qui était déjà inscrit dans notre programme, l'année dernière. M. le Maire avait indiqué qu'il était prévu, mais un an après il n'est toujours pas réalisé. Un bilan carbone est une chose très simple à faire réaliser par un organisme indépendant. Pour l'avoir fait dans une entreprise, il sait en quoi cela consiste.

**Monsieur le Maire** ironise, indiquant que le conseil aurait dû suivre gratuitement les conseils de M. CHAREILLE et lui demande s'il a une idée à proposer. M. CHAREILLE fait remarquer que comme il s'agit d'un marché public, il ne proposera pas une entreprise. Il indique que les entreprises et certaines collectivités territoriales font appel à des entreprises qui savent le faire. Monsieur le Maire souhaite répondre, mais M. CHAREILLE lui signale qu'il n'a pas terminé. Pour Monsieur le Maire, M. CHAREILLE dit tellement de choses qu'ensuite il ne se les rappelle plus. M. CHAREILLE ne l'autorise pas à lui dire cela, procédé qu'il juge inélegant, ce à quoi Monsieur le Maire rétorque qu'il répond à son élégance. Cette réponse est jugée très moyenne par M. CHAREILLE. Monsieur le Maire lui renvoie qu'elle lui ressemble, propos jugés d'une rare élégance.

Revenant sur le bilan carbone, Monsieur le Maire indique qu'il a contacté un cabinet extérieur à cet effet il y a deux ou trois mois ; le cahier des charges est en cours d'élaboration pour l'ensemble des bâtiments communaux.

**M. CHAREILLE** entend poursuivre ses questions sur Hauts-Vallons et ses habitants et notamment sur le surcoût qui a été imposé aux habitants. Le cahier des charges esthétique sur le crépi des toitures a généré un surcoût pour les maisons de 8 000 euros au détriment du traitement de l'écologie par le même promoteur, ce qui était aussi une obligation. Il y a sans doute quelque chose à faire, car le compte n'y est pas. Ce problème a été évoqué avec les habitants. Comme a été évoqué le fait que certains soient partis en raison notamment des augmentations de la fiscalité locale. Comme ils n'avaient pas d'exonération sur la taxe foncière sur les deux premières années alors que la loi le permet et qu'ils ne le savaient pas, ils se sont retrouvés dans des situations difficiles. D'autres se sont retrouvés dans des situations difficiles du fait de la taxe d'habitation et de la taxe foncière et quatre ont été obligés de revendre leur bien, ou sont en situation de revente. Monsieur le Maire trouve cette explication fallacieuse et demande de reprendre le débat.

**M. CHAREILLE** donne d'autres exemples de choses toutes simples à faire pour l'environnement. Ne pas laisser la maison de l'enseignement allumée jusqu'à 22 h 30, car cela ne sert à rien, ou donner des documents complets, mais non sur papier glacé 90 grammes, et en couleur. Le développement durable ça passe aussi par ça.

**M. GUENOT** indique qu'il avait posé une question sur les conseils de quartier. Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas répondu et que c'est bien comme cela. Il répondra plus tard.

**M. GUENOT se lève.**

**Monsieur le Maire** remarque que si l'on part au milieu d'un débat d'orientations budgétaires, c'est que l'on n'a pas grand-chose à dire. M. GUENOT répond que M. le Maire sait très bien que ce n'est pas vrai. Monsieur le Maire ironise, qualifiant ce comportement de concertation, d'efficacité harmonieuse, de démocratie participative, ou de politique de la chaise vide. Il est plus facile de faire des blogs, c'est vrai, que de compter, poursuit-il.

**M. GUENOT quitte la salle**

M. MARCHINA revient à l'ordre du jour en affirmant la volonté de la municipalité d'être un bouclier contre la crise, le premier acteur de la relance, et une force de développement pour l'avenir de la commune. La crise traversée montre la place de l'action publique. Cette intervention et son haut niveau doivent être maintenus pour répondre aux besoins sociaux la ville va renforcer les moyens alloués aux structures susceptibles de mettre en œuvre cette politique de solidarité comme le CCAS ou la Caisse des écoles ainsi que leur autonomie. Au niveau de la Caisse des écoles, il insiste sur la réussite éducative de la ville qui va investir cette année 350 000 euros au lieu 330 000 euros alors que la part de l'État qui était de 330 000 euros l'année dernière redescend à 272 000 euros cette année. Après l'augmentation de 18 % du budget du CCAS en 2009, celui-ci va à nouveau se voir conforter par un cet effort considérable. En 2010, l'effort sera poursuivi.

**Monsieur le Maire** note que c'est que l'on appelle le «bouclier social ». Il indique vouloir revenir sur ce document, parce que si certains débats s'enlisent, d'autres devraient quand même mobiliser un petit peu et ouvrir d'autres débats. Il demande à l'opposition si ce sujet la laisse sans commentaire. M. CHAREILLE rétorque qu'il s'agit là de communication ou du futur article d'*Étampes Infos* ; la réalité n'est pas celle-là. Pour M. MARCHINA, augmenter de 18 % l'aide de la ville au CCAS, ce n'est pas de la communication. Monsieur le Maire ajoute que se sont des choses très concrètes. Grâce au CCAS, des personnes trouvent des formations et trouvent un emploi. Tout cela aura peut-être échappé à M. CHAREILLE, mais ce sont des choses très précises. Celui-ci lui indique que la réponse lui a été donnée ce dimanche. Il ne croit pas au bouclier social de la part de quelqu'un qui soutient le bouclier fiscal.

**M. MARCHINA** souligne que la ville poursuit et consolide sa politique avec la mise en œuvre du contrat unique d'insertion qui a permis d'insérer 30 personnes dans un contexte difficile. Elle prolonge également le dispositif d'aide en faveur de la formation des métiers d'aides-soignantes, plus de 10 000 euros ont été alloués en 2009. Le fonds de soutien à l'emploi et à la formation sera développé de même que les prêts à taux zéro. Quatorze personnes ont déjà bénéficié de ce dispositif.

La ville propose de renforcer l'application du dispositif « coup de pouce » qui est vraiment exemplaire. Il s'agit d'aider les jeunes dans leurs projets de formation. L'activité du nouveau service Emploi Formation Insertion professionnelle, l'EFIP, qui siège rue du Coq à côté du Point d'Accès au Droit, concrétise la volonté de la ville d'inciter les entreprises à recruter des gens et à tenir leurs engagements.

**M. MARCHINA** annonce qu'un conseiller social sera recruté au CCAS pour travailler en réseau avec l'ensemble des institutions sociales, car tout devient très compliqué en raison du nombre d'intervenants. Il faut vraiment coordonner et maintenir une cohérence dans cette action. Par ailleurs, 5 000 heures de travail seront proposées aux jeunes des quartiers défavorisés, notamment du quartier d'Emmaüs. Monsieur le Maire indique que cela fait partie du bouclier social. M. CHAREILLE constate que 5 000 heures ramenées à 35 heures représentent 32 emplois pour un mois ou un emploi pendant 32 mois. On ne peut pas dire que cela ne sert à rien, mais c'est un effet d'annonce. M. MALONGA demande si l'on peut considérer que travailler pendant un mois seulement est réjouissant. M. MARCHINA note que si l'entreprise qui cherche du personnel est satisfaite de la personne qui de surcroît est du quartier, elle pourra plus facilement la recruter.

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier Emmaüs et pour répondre à une question qui a été posée la semaine dernière, 240 logements disparaîtront remplacés par 240 logements reconstruits, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'évaporation.

Répondant à la question de savoir s'il s'agit de logements sociaux, Monsieur le Maire estime que cette question reflète une méconnaissance totale des dossiers de la vie étampoise, car cela fait quatre ans que la ville travaille sur ce sujet et tout le monde sait qu'il s'agit de la reconstruction de 240 logements sociaux, à l'unité près. Une large concertation a eu lieu avec le bailleur, les résidents, les collectivités, les structures pour encadrer les gens, pour les reloger. Comment peut-on poser en Conseil Municipal la question de savoir s'il s'agit de 240 autres logements sociaux qui vont être construits ? M. CHAREILLE relève qu'il était important d'entendre la réponse pour qu'elle soit inscrite au procès-verbal. Il fait observer au Maire que l'opposition n'a pas été associée à ce dossier. Monsieur le Maire réaffirme qu'il s'agit là d'une méconnaissance totale d'un dossier important.

**M. MARCHINA** note que toutes les générations font l'objet d'une attention particulière, les jeunes pour la formation ou l'insertion, mais également les aînés pour lesquels l'effort sera maintenu. Deux infirmières supplémentaires vont être recrutées, la politique d'animation sera poursuivie. Par ailleurs, comme annoncée en commission, une nouvelle résidence des personnes âgées sera installée sur le site de l'ex-clinique, où des chambres pour étudiants seront également créées. La MSA y installera également son siège, ce qui permettra de regrouper et de garder ce qui existe à Étampes, mais également de regrouper ce qui existe à Dourdan et à Milly.

**M. CHAREILLE** revient sur le quartier Emmaüs. Il cite *Le Républicain*, journal qui n'est pas hostile, c'est le moins que l'on puisse dire, à la mairie. Entre le moment où a été annoncé le programme c'est-à-dire avant les municipales, et le moment où il se réalise, 40 % des habitants ont quitté le quartier et donc ne seront pas relogés dans ce programme. C'est un élément extrêmement important, c'est un élément social. Cela relativise le caractère social

de l'opération. En ce qui concerne la maison des personnes âgées et les jeunes, M. CHAREILLE aimerait savoir s'il s'agit d'une gestion privée ou d'une gestion publique.

**M. MARCHINA** indique qu'il est faux de dire que 40 % de logements ont été quittés par les locataires d'Emmaüs. M. CHAREILLE indique que ce n'est pas lui qui le dit, mais *Le Républicain*. M. MARCHINA reconnaît que quelques habitants souhaitent quitter le quartier Emmaüs ou de quitter Étampes pour certains, pour des raisons tenant à leur emploi. Donc bien évidemment, les gens qui souhaitaient se rapprocher de leur lieu de travail ont été favorisés. Monsieur le Maire indique que c'est le rôle des élus d'aider les gens ; ils ne sont pas là pour manipuler les pourcentages.

**M. MARCHINA** souhaite rappeler qu'au sein de ce même Conseil Municipal, ce point important a été abordé. Monsieur le Maire relève qu'Emmaüs Saint-Michel ne semble pas intéresser M. CHAREILLE qui pense à autre chose. Celui-ci indique qu'il vient de poser deux questions extrêmement intéressantes. Monsieur le Maire lui reproche de ne pas écouter les réponses, d'avoir une facilité à lancer des choses et à ne pas construire ou à vouloir déconstruire. Il lui signale qu'il s'est trompé encore une fois sur l'utilisation des 40 %. Dans ce cas, répond M. CHAREILLE, c'est la journaliste qui s'est trompée.

**Monsieur le Maire** constate que les propos de M. CHAREILLE ne contiennent que de la haine. Il a du mal à comprendre. Il signale qu'il répond à ses questions, mais que cela ne l'intéresse pas surtout lorsque la réponse n'est pas celle qu'il attend. M. CHAREILLE indique que l'argumentation du Maire n'est pas toujours cohérente.

Revenant sur la dernière question posée, Monsieur le Maire explique que le site de l'ancienne clinique du Val-de-Juine est un terrain privé. Son propriétaire avait un projet. Il rappelle que la France est un pays de droit et qu'il ne peut pas obliger les gens à faire quelque chose quand ils ne veulent pas. M. CHAREILLE indique que le droit de préemption, que la municipalité exerce dans le domaine du commerce, peut s'exercer dans d'autres domaines, dans l'immobilier, dans le foncier.

**Monsieur le Maire** précise que l'acquéreur du bien a été orienté vers une structure qui correspond aux attentes de la ville, à savoir un bailleur social. C'est ce bailleur social qui réalisera un foyer-logement pour les aînés et dans la continuité une résidence pour les jeunes, mais ce sera un bâtiment commun. C'est le projet déposé. M. CHAREILLE indique que c'était également le projet de l'opposition. Il se réjouit qu'il se réalise, même si c'est avec 15 ans de retard, même si le site était différent. Il rappelle que le déficit de logements pour les jeunes est criant.

**Monsieur le Maire** rappelle qu'il y a 15 ans, la clinique du Val-de-Juine était en fonction. Cette structure a été fermée à la suite de plusieurs mises en demeure concernant les conditions sanitaires de l'établissement. La commune a travaillé avec le personnel pour trouver des postes à ces agents. Ce bien appartenait à un propriétaire privé. Aujourd'hui, ce propriétaire est vendeur et le choix du futur acquéreur a été orienté sur ce que l'on pense être une bonne chose. Cela n'a pas 15 ans de retard, cela a de l'avance même !

**M. CHAREILLE** relève une difficulté pour les personnes âgées dans ce projet. C'est l'absence de commerces de proximité ce qui n'est pas le cas pour la résidence Clairefontaine qui est en immédiate proximité d'un certain nombre de commerces. Monsieur le Maire note que ce site est près du RER et du cœur de ville. Il y a des commerçants à Saint-Gilles. Franchement, s'il y a un endroit qui est bien situé en cœur de ville, c'est celui-ci. Par ailleurs, la « Citadine » peut les transporter. D'ailleurs, une Citadine supplémentaire sera acquise cette année.

**M. MARCHINA** rappelle qu'Étampes est attentive aux besoins des personnes handicapées et à mobilité réduite. Le système du CESU au service du maintien à domicile, préfinancé à 50 % par la Ville, sera maintenu. C'est un service très important. Une Halte répit Alzheimer sera mise en service dans les mois qui viennent et les missions des services de soins à domicile seront renforcées. Monsieur le Maire signale que tout ceci est hors compétence et s'inscrit dans le cadre du bouclier social et de l'aide mutigénérationnelle.

**M. MARCHINA** rappelle l'engagement d'Étampes aux côtés des familles :

- Ouverture de 60 places à la maison de la petite enfance rue Jean-Baptiste Eynard.
- Lancement du projet de construction d'une structure multi-accueil et d'une école sur la ZAC des Hauts-Vallons, si les subventions arrivent suffisamment vite.
- Création d'une nouvelle édition du forum de la petite enfance.
- Poursuite du dispositif d'accompagnement des familles : cantine à 15 centimes, études dirigées à 1 euro.
- Politique de la réussite éducative avec la Caisse des écoles, 141 enfants sont concernés en 2009.
- Logement : mise en place d'un Pass GRL, garanties et risques locatifs, pour encourager les propriétaires privés à louer des appartements en bénéficiant d'une garantie du public afin d'être payé en cas de défaillances.
- Poursuite du dispositif OPAH pour favoriser la rénovation des logements.
- Développement des permanences au sein du Point d'Accès aux Droits, ainsi que des services dans les plateformes des quartiers prioritaires, c'est-à-dire au sein de la maison de quartier de Guinette, mais également une plateforme à la Croix de Vernailles, et une plateforme aux Emmaüs Saint-Michel.

Concernant les jeunes :

- Développement du dispositif « Coup de pouce » pour aider un jeune à avancer dans son projet de formation. En réciprocité, le jeune aide les services pour aider les enfants avec du soutien scolaire, par exemple.
- Poursuite de l'activité de l'Espace Public Numérique étampoïse, malgré un désengagement de la part du Conseil Général. Espace Public Numérique étampoïse dans le cadre du BIJ qui a une très bonne réputation. Mlle GIRARDEAU pourra en parler plus longuement.
- Soutien aux projets des jeunes au sein de la maison de quartier et du studio de répétitions.
- Projet de réalisation, grâce au dispositif Pass foncier, de logements adaptés aux besoins des jeunes et des jeunes ménages en Centre-Ville.
- Amplification des programmes d'action de culture au sein des plateformes multiservices.
- Maintien de l'augmentation de 18 % en direction des associations par rapport à 2008. L'année dernière, l'aide aux associations a été augmentée de 18 %. Ce niveau de 18 % est maintenu et sera sans doute légèrement amélioré. Il sera impossible d'augmenter cette aide de 18 % tous les ans, sauf à démultiplier les impôts à perpétuité.
- Poursuite de la politique du contrat d'objectifs et des aides techniques, de logistiques et de communications.

**M. CHAREILLE** demande si les logements adaptés aux besoins des jeunes et des jeunes ménages en Centre-Ville seront des constructions-acquisitions, des constructions-locations, ou du logement social ? M. MARCHINA indique que le dispositif foncier est le même système que le GRL « Garantie des risques locatifs ». C'est une sorte de garantie. M. CHAREILLE redemande si ces logements sont en acquisition ou en location ? Pour lui, le prix du mètre carré ne permet pas, en fonction du salaire moyen des jeunes célibataires de moins 35 ans en Île-de-France, de faire face au coût du foncier dans le Centre-Ville, même

avec une aide, comme le 1 % logement par exemple. M. MARCHINA souligne que le poste logement est un poste énorme.

**Monsieur le Maire** estime que l'utilisation du 1 % logement est très limitée. M. CHAREILLE reconnaît que cela ne représente plus que 0,45 % depuis 1995 quand le gouvernement Juppé a ponctionné les fonds. Pour Monsieur le Maire, MM. MITTERRAND, CHIRAC et SARKOZY ont probablement fait la même chose, mais lui propose la méthode MARLIN. Cette méthode consiste à lutter contre les logements vacants, qui sont beaucoup trop nombreux. Certains propriétaires ne veulent pas louer leur logement parce qu'ils ne sont pas toujours sûrs d'avoir en face des personnes solvables. Ici, c'est justement la ville qui se porte garante. Cette possibilité a été mise en place par le gouvernement, sous l'autorité de M. FILLON, et sous la présidence de M. SARKOZY, n'en déplaise à M. CHAREILLE. Le plus important était de trouver une solution qui permette à notre commune de s'assurer que les logements soient occupés, et bien entendu avec un contrat, et de rénover des logements en mauvais état.

**M. CHAREILLE** demande si tout est résolu pour lutter contre le logement indigne, car ce sujet n'est plus évoqué dans le plan. Monsieur le Maire indique que ses services travaillent et mettent en demeure certains propriétaires pour les contraindre et les obliger à effectuer des travaux, avec les moyens que les parlementaires, l'Assemblée Nationale et le Sénat, ont donnés aux élus. Le plus important est que la liste des logements insalubres diminue, et non pas le contraire, grâce aux moyens juridiques identifiés à notre disposition.

**M. MARCHINA** présente les investissements. Un peu plus de 15 M€ ont été investis l'année dernière, et plus de 15 M€ le seront sur 2010. Ainsi, 7,8 M€ sont consacrés aux équipements publics, Patrimoine et Services, 3,6 M€ aux aménagements de proximité et au développement durable, 1 M€ à la sécurité et à l'aménagement urbain et 2,8 M€ à la politique de rénovation urbaine et du logement, à Emmaüs notamment. Au total, la ville aura donc investi en deux ans 30 M€ pour préparer un cadre de vie plus agréable.

Concernant les aménagements de proximité et les équipements publics, Étampes continue à progresser et à se transformer, note M. MARCHINA. Avec en tout premier lieu, les projets d'extension du Cosec Poirier, l'achèvement de la Maison de la petite enfance, le programme en cours du stade du Pont de Pierre, qui sera achevé dans quelques semaines, la réalisation d'un nouveau lycée et son gymnase, engagée en 2010 sur le quartier des Hauts-Vallons, et aussi la construction d'une nouvelle école, et d'une crèche. Bien entendu, les dix-huit écoles maternelles et primaires de la ville font l'objet d'un programme d'action et d'entretien continu. Elles ont été entièrement remises à niveau. Une crèche d'entreprise, réalisée en partenariat avec les entreprises de la communauté de communes, devrait voir ses travaux démarrer au deuxième trimestre avec cinquante nouvelles places pour les Étampois.

**M. MARCHINA** poursuit en annonçant que des aménagements continueront d'être réalisés dans les bâtiments publics pour améliorer les conditions de travail des agents communaux, notamment des services techniques. Mme PIERRU-BEQUET demande comment cela va se passer. Monsieur le Maire lui signale qu'elle a sans doute remarqué que le Directeur, placé sous son autorité, travaille avec les services de l'État, et tout particulièrement la DDE pour l'acquisition des structures type hangar qui sont situées derrière les locaux de la DDE. Une opération comme celle-ci, note-t-il, doit être programmée. Il faut recréer des locaux sur les terrains des anciens jardins familiaux. À cet effet, un cahier des charges a été réalisé et validé par nos services, en concertation avec les syndicats. Pendant ce temps, la vie continue, il faut bien sûr entretenir nos bâtiments, ce qui implique des contraintes.

**Monsieur le Maire** fait part de sa volonté de déplacer certaines structures dans des bâtiments mutualisés sur la nationale 20. Il réfléchit à une structure intercommunale interne

pour les services techniques. Ce n'est pas encore d'actualité, mais c'est un projet qui vraisemblablement sera proposé cette année à l'intercommunalité.

Dans le cadre de la reconstruction des Emmaüs Saint-Michel, une autre opération à tiroirs est prévue face à l'ex-garage Opel, pour la construction de logements sur place, et également deux types de logements sur le plateau. Rue de l'Égalité, les locaux des services techniques un peu surannés, mais qui remplissent toujours leur fonction, seront rasés pour y construire également des logements sociaux. Au préalable, les conditions pour accueillir et installer les services serrureries dans de bonnes conditions seront recherchées. Monsieur le Maire souligne qu'il attend les subventions du Conseil Général de l'Essonne. Mais le dossier n'est pas encore déposé. Enfin, le service des espaces verts restent bien évidemment à l'endroit où les serres se trouvent.

**M. MARCHINA** signale que le patrimoine historique et communal sera entretenu, notamment le premier étage de l'Hôtel de Ville. En ce qui concerne la voirie, il constate que beaucoup d'efforts ont été faits. Après un hiver très rude, un très grand programme de réfection de la voirie est engagé. Parmi les réalisations, il cite l'achèvement de l'aménagement des rues des Lys et Philéas Vassal, le lancement de l'étude pour la rénovation de l'assainissement de la rue de la République. Le projet du 125 rue de la République avance et fait l'objet d'un programme de reconstruction après une démolition. Les travaux commencent autour de la rue de Mauconseil, les abords de l'église Notre-Dame, les rues Evezard, Baugin et Rempart pour se retrouver en phase avec la sortie du projet de l'ancien hôpital. Les abords de la nouvelle maison de la petite enfance, rue Jean-Baptiste Eynard, où les travaux sont vraiment impressionnants, seront réalisés avec la création d'un sens giratoire et l'aménagement d'une liaison piétonne en direction de la passerelle surplombant la voie SNCF. Une étude est conduite sur les travaux d'aménagement des parkings de proximité, récemment acquis au Filoir, rue Saint-Jacques et rue du Rempart. La première tranche de mise en service des caméras de vidéoprotection sera achevée, et une étude d'extension sera engagée, car les demandes sont nombreuses.

**M. CHAREILLE** remarque qu'indiquer qu'un sens giratoire sera ou dire qu'un chemin piétonnier permettra de rejoindre la passerelle SNCF, ce n'est pas donner des orientations budgétaires. Cela n'apporte rien ; il est évident qu'il faut une route pour accéder à la maison de la petite enfance.

**Monsieur le Maire** note que toutes ces évidences ont un coût et que cela fait partie de l'aménagement global. La maison de la petite enfance a été portée par la ville, puis transférée à la communauté de communes. Les abords sont extrêmement importants. Ne pensez-vous pas qu'elle mérite un tel traitement ? **M. CHAREILLE** en convient, mais pour lui ce ne sont pas des orientations budgétaires ; il s'agit de l'entretien de la voirie et du patrimoine communal, qui est l'obligation minimale du Maire.

Pour **Monsieur le Maire**, il ne s'agit pas de l'entretien. Les centaines de personnes qui remontent ce lien qui est donné entre la Ville haute et la Ville basse, avec cette maison de la petite enfance, sont en droit d'attendre des aménagements aux alentours de cet équipement. Cela répond aux attentes des personnes. Les gens attendent concrètement des changements dans leur quartier. Ils nous font des remarques, nous faisons du sur mesure par rapport à ces remarques.

Concernant le quartier Saint-Michel, **M. MARCHINA** indique que les 54 premiers logements seront prêts dans les mois qui viennent ou les semaines qui viennent. En parallèle, la Ville engage la rénovation du boulevard Saint-Michel, un projet pour l'entrée nord d'Étampes.

La ville d'Étampes projette quatre types d'opérations :

- Réalisation d'un équipement public majeur



- Maison de la petite enfance, crèche et nouvelle école
- Restructuration et extension du Cossec Poirier
- Construction du nouveau lycée Louis Blériot et de son gymnase, pour lequel la ville fournit le terrain.

**M. CHAREILLE** pense, sauf erreur, que c'est la région et non la ville qui construit le lycée. M. MARCHINA liste de nouveaux projets de la ville, dont la réfection des façades de la Vallée Colin. M. CHAREILLE demande si la commune prend en charge cette réfection. Monsieur le Maire précise que la ville accorde une garantie d'emprunt. M. CHAREILLE note qu'on ne voit pas qu'il s'agit d'une garantie d'emprunt. Il ne voudrait pas retrouver cette information dans *Étampes Info*, car cela pourrait entraîner une certaine confusion. Monsieur le Maire trouve cette remarque mesquine.

**M. MARCHINA** annonce que rue Jean-Étienne Guettard, il y aura une rétrocession après les travaux et que la Ville prend à sa charge la desserte du quartier de la Croix de Vernailles, non seulement à 20 heures, mais à 21 h 45.

Pour attirer de nouvelles entreprises, M. MARCHINA relève la création sur 35 hectares d'une nouvelle zone d'activité à Guinette et dans le Parc Sudessor. La ville entend maintenir les entreprises actuelles, favoriser la création d'entreprise et valoriser les atouts du commerce de proximité. En 2010, cette politique se verra conforter avec :

- la première tranche de désenclavement sur le Parc Sudessor,
- la réalisation d'un hôtel d'activités dans le parc Sudessor et l'ouverture d'une nouvelle zone d'activité de 20 hectares.
- La participation de la Ville au projet de réaménagement de l'entrée de ville nord avec le quartier Saint-Michel.
- La réalisation d'hôtels d'activité qui permettront à des entreprises de rentrer dans des structures existantes et de ne pas assumer le coût du foncier et de la construction avant de démarrer une activité.
- La pérennisation du site de Faurecia dans le Sud-Essonne, ce qui est fondamental, avec un investissement de la part de Faurecia de 2 M€ aux termes d'une convention de revitalisation signée entre l'État et l'entreprise.

La ville d'Étampes amplifiera également son action en faveur du commerce de proximité, ce qui est évident et une soirée soldes est prévue au mois de juin.

**M. CHAREILLE** demande si les places souterraines de parking en centre-ville seront mises à disposition gratuitement ou si elles seront payantes. Pour Monsieur le Maire, puisqu'il s'agit d'un parking souterrain, elles seront payantes. M. CHAREILLE relève que souterrain n'est pas synonyme de payant. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une acquisition. M. CHAREILLE fait part de son total désaccord avec la généralisation progressive du stationnement payant et d'en confier la gestion à une entreprise dont c'est le métier. Monsieur le Maire indique que rien n'est décidé quant à la gestion, le dossier étant à l'étude. M. CHAREILLE comprend de ces circonvolutions que la ville va en confier la gestion au privé.

**Monsieur le Maire** confirme que le dossier est à l'étude. La Chambre de Commerce a rendu un avis sur notre cahier des charges, avec une vision précise à laquelle nous allons répondre sur le stationnement, sur la création de parkings, sur le mode de stationnement qui pose problème et la façon d'améliorer et de fluidifier les choses. Pour M. CHAREILLE, Monsieur le Maire n'évoque pas une étude, mais un projet. Il l'accuse d'être en train de privatiser Étampes, dans ce domaine-là comme dans d'autres.

Dans le cadre du développement durable, poursuit M. MARCHINA, il est proposé la création et l'ouverture pour les Étampois d'un parcours cyclable, l'acquisition de composteurs

individuels. Enfin, la ville maintient son refus pour l'enfouissement et le stockage d'hydrocarbures à Cerny.

**M. MARCHINA** confirme, bien que ce ne soit pas évident, qu'il n'y aura pas de hausse des taux communaux en 2010. C'est la raison pour laquelle la politique d'économies sera amplifiée et les grands équilibres maintenus. Étampes n'augmentera donc pas les taux communaux et fera même bénéficier les Étampois d'une baisse de la taxe des ordures ménagères grâce à son partenariat avec le SIREDOM.

**M. CHAREILLE** note que cette baisse intervient après une augmentation de près de 9 % l'année dernière. M. MARCHINA lui fait remarquer que la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères, qui s'élevait à 12,80 l'année dernière, va repasser à 11,96. En 2004, elle était à 11,2 et en 2005 à 11,2. Cela signifie qu'elle n'aura augmenté que de 6 % de 2004 à l'année prochaine. Quelles sont les communes du département ou d'autres qui n'ont augmenté que de 6 % cette taxe en six ans ?

**Monsieur le Maire** signale que quand on n'augmente pas les taux et que l'on commence à baisser les taxes, on ne peut pas dire grand-chose en réponse. M. CHAREILLE relève que les taux ont augmenté de 10,75 % l'année dernière, et la taxe foncière de 10,75 %. Donc, il n'y a pas de baisse cette année. Monsieur le Maire rétorque que les taux régionaux et du département de l'Essonne augmentent de 70 %. M. CHAREILLE signale qu'il n'y a pas de troisième tour aux élections régionales, c'est terminé, ce à quoi Monsieur le Maire répond qu'il est vrai qu'il n'y a eu qu'un seul tour aux municipales.

**Monsieur le Maire** constate que le Débat des orientations budgétaires a fait l'objet d'un large débat et que tous auront l'occasion de rentrer dans le détail le 7 avril à 19 heures pour parler du budget.

*Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires pour l'année 2010 du budget principal, du budget assainissement et du budget eau potable.*

### **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 novembre 2009.**

**Mme HUGUET**, qui n'était pas présente lors de ce Conseil Municipal, signale qu'après avoir lu le procès-verbal, elle a noté certains oublis ou inversions qu'elle communique aux services. M. JOUSSET signale qu'à la page 11, lors de la désignation du représentant de la ville d'Étampes devant siéger à la commission des annulations des charges de la CCESE, un bulletin blanc a été oublié d'être comptabilisé. Par ailleurs, page 13 une erreur est relevée dans la somme indiquée en haut de page ; il ne s'agit pas de 157 000 euros, mais de 157 500 euros. Il indique qu'il serait bon de faire apparaître une interruption de séance pour l'intervention de M. GAILLOT page 18. Enfin, page 25, il y a une incohérence de chiffres, car il est indiqué une superficie de 12 685 m<sup>2</sup> pour 880 000 euros, et à la page suivante, 11 400 m<sup>2</sup> pour 850 000 euros. Il y a une incohérence dans les chiffres.

**M. CHAREILLE** note qu'il est mentionné page 32 en haut de page un vote de 33 voix pour, et ensuite il est indiqué un vote à l'unanimité des membres présents. Or, il n'est pas noté que tous les membres présents en séance étaient rentrés, donc il y aurait lieu, soit de noter partout que le vote s'est fait à l'unanimité des présents, soit de mettre partout le nombre de votants qui était de 33, ce que nous avons vérifié. Ce n'est pas dramatique, mais cela donne l'impression que plus de gens ont voté par la suite, alors qu'il n'y en avait que 33 sur ces différents votes. Au point 27, concernant l'autorisation d'urbanisme de la rue du Filoir, il manque le vote ; là aussi, nous avons noté 33 voix pour, mais le vote n'est pas mentionné. M. CHAREILLE souligne que la motion soumise par le Maire n'est pas reprise in extenso, ce

qui rend une partie du texte incompréhensible. Monsieur le Maire indique que le Directeur Général a noté ces remarques

**M. CHAREILLE** fait observer qu'en l'absence du Maire, M. COLOMBANI, qui avait pris la présidence, s'était engagé à adresser aux élus les procès-verbaux rectifiés. Monsieur le Maire indique que ce sera le cas désormais. Mme HIRSCH signale que le nom de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a été mal orthographié. Monsieur le Maire indique que l'orthographe sera vérifiée. Il met aux voix ce procès-verbal qui sera dûment modifié comme cela a été souhaité.

*A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le procès verbal N° 11 du 18 novembre 2009.*

## **Politique de la Ville**

### **2. Sollicitation du Conseil régional d'Île-de-France : subvention de fonctionnement 2010 au titre du dispositif régional « animation sociale des quartiers ».**

**Monsieur le Maire**, constatant qu'il n'y a pas de commentaires, met au vote cette sollicitation.

*A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la sollicitation par la Commune de la Région Ile de France dans le cadre de la convention politique de la ville « animation sociale des quartiers » et le reversement de la subvention de fonctionnement au bénéfice de la Mission Locale Sud Essonne porteuse du projet « accueil de proximité et développement local », décide d'une subvention complémentaire de 7 560 € pour aider la Mission Locale sud Essonne à financer son projet « Accueil de proximité et développement locale » et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.*

### **3. Réussite éducative : signature d'une convention partenariale avec la caisse des écoles.**

En l'absence d'objection, Monsieur le Maire met au vote cette convention.

*A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le renouvellement de la convention entre la Ville et la caisse des écoles telle qu'annexée et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les actes afférents.*

### **4. Accueils périscolaires de loisirs primaires : demande de subventions.**

**M. JOUSSET** signale que ce point avait déjà été voté lors du Conseil Municipal du 18 novembre 2009. Il s'agissait du point numéro 9. Mme TRAN lui indique qu'il s'agit de la reconduction de la convention d'objectifs et de financement relative à ses accueils périscolaires de loisirs, avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, qui porte sur la période 2009 à **2011**. Monsieur le Maire relève que le Conseil Municipal avait voté favorablement cette délibération en novembre, et lui propose de renouveler son accord.

*A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement afin d'obtenir, des subventions au taux le plus élevé possible et à signer tous les actes afférents.*

## **5. Action sécurité routière 2010.**

**Monsieur le Maire** explique qu'il s'agit d'une action de prévention récurrente depuis quelques années, s'adressant aux classes de CP, CE1, CE2, CM1, CM2, et bien sûr, les grandes sections de maternelles et les collégiens de 5<sup>e</sup> et les lycéens toutes sections confondues, ce qui est très important. Il met aux voix ce texte, constatant qu'il n'y a aucune objection.

*A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le projet et l'ensemble des actions qui le compose, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires, certifie la prise en charge, par la Commune, du solde des opérations en cas de défaillance des éventuels co-financeurs et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.*

## **6. Appel à projets « promotion de la culture scientifique et technique en Essonne » : sollicitation du Conseil Général.**

**Monsieur le Maire** demande aux élus d'approuver le projet « Robotix : découvertes scientifiques » qui s'adresse à des publics de 12 à 25 ans. C'est un public large. Le texte, qui ne soulève aucune demande d'intervention, est soumis au vote des élus.

*A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le projet et l'ensemble des actions qui le compose, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires, certifie la prise en charge, par la commune, du solde des opérations en cas de défaillance des éventuels co-financeurs et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.*

## **7. Subvention.**

**Monsieur le Maire** indique avoir été saisi d'une demande de subvention complémentaire au titre de l'année 2010. L'association Alliance Mosaïque, structure pilote sur le Département, accueille des enfants autistes ou polyhandicapés dans un souci de soulager les familles et offre un cadre ludique et convivial aux enfants. Il rappelle que des enfants d'Étampes sont dans cet établissement qui est soutenu par la CRAMIF. Un financement à hauteur de 400 euros est sollicité par cette association.

Répondant à Mme HUGUET, il précise que le siège social de l'association est à Janville-sur-Juine. Il signale que cette association a également sollicité des aides d'autres communes du Sud-Essonne et au-delà et que l'association ne fonctionne qu'avec des subventions. Le compte de résultat de l'association est joint à la demande dont il donne lecture :

*« La Maison des cinq sens à Itteville, sous l'autorité de cette association est gérée par l'association Alliance Mosaïque, et accueille depuis 5 ans les enfants autistes et polyhandicapés à la demi-journée ou en journée continue. Nous avons toujours le souci de soulager les familles. C'est une structure qui est pilotée par le Département de l'Essonne, reconnue par les professionnels, suivie financièrement et soutenue par la CRAMIF à hauteur de 50 % du budget global. La CPAM a répondu également présente en subventionnant nos activités à hauteur de 2 000 euros cette année. » « Vu l'accroissement important de nos activités, votre soutien est plus que jamais indispensable et nous comptons vraiment sur votre compréhension et celle de votre Conseil Municipal. »*

**Monsieur le Maire** met aux voix cette demande.

*A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de verser à l'association « Alliance Mosaïque » une subvention de 400 €.*

### **Questions écrites**

**Monsieur le Maire** indique qu'il a été saisi de plusieurs questions par la liste « Étampes Solidaire », Mme HUGUET, M. MALONGA, M. CHAREILLE, et M. JOUSSET.

**Monsieur le Maire** donne lecture de la question de Mme HUGUET à laquelle il invite M. COLOMBANI à répondre.

*« Les commerçants du marché et les commerçants sédentaires nous ont alertés au sujet dudit marché qui aurait bientôt lieu uniquement le samedi matin. Une pétition a été lancée après que vous ayez pris votre décision et un questionnaire aurait été réalisé après coup. Qu'en est-il exactement sachant que ni les élus au Conseil municipal ni les habitants n'ont été informés ou consultés sur ce dossier. »*

### **Réponse de Monsieur le Maire :**

Madame la Conseillère Municipale,

Je suis très surpris de votre question.

Elle ne reflète pas la réalité et je tiens à vous certifier qu'aucune pétition ne nous est parvenue.

Ce que je tiens, en revanche, à vous dire le plus clairement possible, car cela n'est un secret pour personne, c'est que nous avons effectivement la volonté de donner une nouvelle impulsion au marché du Centre Ville et que nous voulons permettre aux clients et aux consommateurs d'accéder aux commerces du cœur de ville le plus facilement possible, le samedi après-midi.

Cela passe par une réorganisation du marché, mais contrairement à ce que vous laissez entendre, cette décision n'est pas arbitraire, ni imposée.

Plusieurs réunions ont ainsi eu lieu, avec des représentants des commerçants et la société en charge de l'exploitation et de la gestion du marché, le 2 février 2010, pour étudier les conditions de faisabilité de cette nouvelle configuration que nous voulons donner au marché pour répondre aux attentes de très nombreux commerçants et clients.

Vous l'avez certainement constaté, si vous vous déplacez le samedi au marché, à partir d'une certaine heure, celui-ci perd de sa cohérence et homogénéité.

Nous ne voulons donc pas changer pour changer mais améliorer dans la concertation le fonctionnement de cet événement commercial du week-end qui draine beaucoup de monde et notamment des communes alentours.

L'objectif serait ainsi de concentrer l'activité commerciale de 8 h à 13 h.

Il faut savoir que selon les représentants des commerçants, la majorité des stands voient 75% de leur fréquentation le matin et de l'avis unanime, ce changement d'horaire pourrait permettre de redynamiser ce marché.

C'est ce que nous voulons : Le rendre encore plus attractif !

J'imagine que vous ne pouvez pas être opposée à cette perspective.

Pour l'heure, nous en sommes au stade préparatoire. Aucune décision définitive n'a été prise. Nous examinons avec attention les conditions de mise en œuvre, car cela demande après l'arrêt du marché une logistique importante en terme de nettoyage et de libération de l'espace public par les commerçants non sédentaire.

Enfin et pour reprendre à la deuxième partie de votre question, maintenant que notre collègue Marie-Claude GIRARDEAU siège à l'assemblée Régionale, je ne manquerai pas de vous tenir informée quand elle sera consultée ou sollicitée par la majorité régionale et son exécutif, rompant ainsi avec les pratiques antérieures de l'exécutif dans la mise en œuvre de ses projets !

**Monsieur le Maire donne lecture de la question posée par M. MALONGA :**

***« Au nom des élus D'Étampes Solidaire, je renouvelle ma demande d'un rééquilibrage de la desserte entre les quartiers de Guinette, de la Croix de Vernailles, au moyen d'un nombre équivalent de bus pour ces deux quartiers et qu'il soit procédé également à une desserte régulière de la zone Sudessor et de son foyer de travailleurs, ainsi qu'à une augmentation du nombre des bus le week-end jusqu'à 21 heures, les samedis, dimanches, jours fériés, pour l'hôpital général, un service jusqu'à 20 h 30, heure de fin des visites ».***

**Réponse de Monsieur le Maire:**

Vous auriez pu également dire, quand même, que nous avons trouvé ensemble une desserte et que nous avons répondu en grande partie à l'attente de mes administrés.

Vous savez l'effort que nous avons fait et le choix qui a été le nôtre de demander à la société des cars ORMONT d'avoir une meilleure desserte de ce quartier de la Croix de Vernailles. Je comprends la sollicitation qui est la vôtre d'intensifier cette desserte et d'essayer d'obtenir d'autres services, en direction d'un quartier qui en a besoin. Cette démarche, qui n'est pas à l'étude aujourd'hui, le sera prochainement, et comme vous le savez bien entendu, le STIF qui s'occupe des dessertes de nos villes et de nos quartiers, est le service qui décide et qui finance. Cela dépend donc d'une volonté qui est la nôtre, mais également et surtout de la façon dont le STIF souhaite organiser la desserte des quartiers.

Le STIF est en train de réviser ses conventions avec les communes et les groupements de communes principalement, puisque cela ne sera plus seulement à l'échelle de trois villes, mais il souhaite plutôt contractualiser, avec la volonté de répondre à l'attente du syndicat des transports. L'un de leur représentant, M. COURTIAL, est membre du syndicat du Grand-Sud Étampois, vous savez nous en parlons quelquefois quand nous avons une commune

adhérente. Il s'agit d'une vision globale et non d'une vision étampo-étampoise, même si cela est extrêmement important, nous devons agir dans un cadre plus élargi en ayant la volonté de contractualiser avec le STIF. Ce qui est certain, c'est que mon Directeur Général a eu rendez-vous avec la Directrice du STIF tout dernièrement pour parler, non pas de ce problème puisque vous venez de l'évoquer, mais pour contractualiser les engagements qui sont déjà scellés et qui permettent la desserte du quartier ; ils se sont rencontrés également pour repenser la desserte de certains quartiers, je pense aux Hauts-Vallons, au lien entre les Hauts-Vallons et Saint-Martin et tout ce qui permet de rabattre ces populations sur des lieux de vie, cœur de ville, mais également les services SNCF ou le RER D. C'est donc une vision globale. Vous avez peut-être remarqué également que nous avons anticipé cette contractualisation puisque la rue des Lys, que nous avons évoquée tout à l'heure, permet d'irriguer la Ville-Haute et la Ville-Basse, et également de respecter les engagements que nous avons pris ici. Il s'agit d'apporter une desserte en transports en commun aux salariés ou à ceux qui sont en lien avec l'ESAT Paul Besson, d'où les poteaux abris bus et les abris bus qui vont suivre. Il est prévu également une desserte du quartier : Hauts-Vallons, Leclerc, avec un circuit qui a été préconisé par Ormont Transports et qui est en attente de retour d'accord du STIF.

Nous prenons donc votre demande en considération, avec un point important que vous avez soulevé, celui concernant le foyer des travailleurs qui est un peu et même beaucoup excentré. Même s'il y a plus de passage maintenant dans un sens Brières-Etampes et Etampes-Brières, les espaces de service sont un peu lents. Vous avez compris nos propos, mais ce n'est pas nous qui disposons, même si c'est nous qui finançons en partie. Votre suggestion est nôtre. Ensuite, je ne peux pas répondre au cas par cas.

#### **Monsieur le Maire passe à la question de M. CHAREILLE**

***Les élus de la liste « Etampes Solidaire » souhaitent obtenir des informations au sujet de l'activité de la Maison de l'emploi, notamment au sujet d'un bail signé avec la Chambre des Métiers pour des locaux inoccupés à ce jour.***

#### **Réponse de Monsieur le Maire :**

Je suis un peu surpris que l'on puisse parler de locaux inoccupés. Je n'ai pas obtenu la réponse, mais je me méfie quelquefois de ce qu'on me fait lire. Je fais très attention à ce qui m'est présenté surtout quand je n'en suis pas l'auteur. Ce qui est certain c'est que lorsque la ville d'Etampes a décidé d'acquérir ce bâtiment – qui comme vous le savez, était l'ancien siège de la Banque de France – nous avons souhaité l'acquérir avec la ferme volonté d'y faire la Maison de l'Emploi, au lieu de le livrer à des promoteurs. Comme vous le savez, depuis est intervenue la création de la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne qui a pour compétence directe le développement économique, et donc par définition, reprendre via un transfert de charges et de baux la gestion et l'occupation de ce bâtiment qui est le siège d'une partie des services de la Communauté de Communes destinés à l'emploi, mais également d'autres services comme la Chambre des Métiers, l'Agence économique de l'Essonne (je ne sais pas si elle porte toujours ce nom) et la Chambre de Commerce – j'en oublie vraisemblablement – également la Mission Locale. Ce bâtiment a servi également de lieu d'échanges au Cabinet BPI dans le cadre du suivi des personnes faisant partie du plan social avant la fermeture du centre de production de Faurecia.

Vous évoquiez un point très précis sur un bail, je n'en disconviens pas ; j'ai sous les yeux une lettre de M. TOURNEUX qui est le Président de la Chambre des Métiers. Que dit celle

lettre, Monsieur le Directeur Général, si je suspends quelques instants la séance, avant de la lire entièrement ?

### **M. MARCHINA**

M. TOURNEUX a signé le bail le 1<sup>er</sup> février de cette année pour le compte de la Chambre des Métiers. Il nous explique qu'il y a un certain nombre de procédures internes à satisfaire notamment l'organisation du transfert de l'ensemble des salariés de la Chambre des Métiers dans les locaux. Il y a également un certain nombre de problèmes informatiques qu'il doit traiter, de façon à permettre aux salariés de travailler, ce qui devrait être réglé d'ici début avril.

### **Monsieur le Maire**

Je vais vous la lire, cette lettre datée du 23 mars, à l'attention du Député-Maire, et traite de l'installation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

*« Monsieur le Député,*

*Lors de notre dernière entrevue, vous avez souhaité être tenu informé régulièrement de l'avancée de l'installation de la Chambre des Métiers de l'Essonne, voire des difficultés qui risquaient de retarder sa venue, à laquelle nous sommes fortement attachés.*

*Pour accomplir notre mission consulaire et régaliennne au bénéfice des entreprises implantées sur le territoire de l'Étampois Sud-Essonne, dont votre commune, il nous faut préalablement à notre installation, satisfaire au formalisme consulaire par les voies délibérantes, tout en organisant et en contrôlant les espaces de travail de nos collaborateurs, dont les liaisons téléphoniques et informatiques sont indispensables à l'exécution de leur mission. Les difficultés auxquelles nous sommes confrontés relèvent exclusivement d'atermolements techniques et du silence abyssal de l'entreprise spécialiste des réseaux de communication. À ce sujet, aujourd'hui même l'entreprise France Télécom, sollicitée par nos soins dès la signature de notre bail le 1<sup>er</sup> février dernier, devait nous informer de la date à laquelle elle avait prévu d'intervenir pour procéder à la mise en service de nos lignes dédiées. Les mouvements sociaux actuellement actifs, annihilent provisoirement l'engagement de cette entreprise à notre endroit.*

*Dans le prolongement de ce contexte, nous craignons que la planification de ces interventions en soit impactée. Si tout ceci ne remet nullement en cause mes engagements envers vous et envers le Président de la Communauté de Communes de l'Étampois Sud Essonne, il m'est fort difficile de vous préciser la date exacte de notre arrivée opérationnelle, tout en la souhaitant dans les délais les plus courts. »*

Donc le bail est signé et les locaux sont en attente d'installation de lignes a priori par France Télécom. Je découvre avec vous ce courrier.

**Monsieur le Maire donne également lecture d'une question de M. JOUSSET relative aux enregistrements audio des séances du Conseil.**

***« Le principe de publicité des séances, posé à l'article L2121-18 du Code général des collectivités territoriales qui a conduit le législateur à prévoir la retransmission des séances par des moyens de communication audiovisuelle fonde le droit des conseillers municipaux comme des membres de l'assistance à enregistrer les débats ou à en obtenir communication lorsque ceux-ci sont réalisés par les services municipaux. »***



**Monsieur le Maire** note que c'est le cas du Conseil Municipal d'Étampes, même si ces services sont délégués à un prestataire. Il poursuit la lecture de la question de M. JOUSSET.

**« C'est d'ailleurs ce qu'avait rappelé ici M. le Maire lors de son précédent mandat. Par courrier en date du 27 février 2010, les élus de la liste Étampes solidaire ont, par mon intermédiaire, demandé à entrer en possession des enregistrements de la séance du 17 février. Sans réponse à ce jour, je souhaite savoir si M. le Maire entend donner suite à cette demande. »**

**Réponse de Monsieur le Maire :**

Monsieur le conseiller municipal,

Vous m'interrogez à la suite de votre courrier du 27 février 2010 sur la possibilité de disposer de l'enregistrement de la séance. Vous n'ignorez certainement pas que des règles strictes entourent, sous le contrôle de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, dite CADA, et du Conseil d'État, la communication des documents administratifs.

Vous disposerez, comme il se doit, de la bande sonore quand le procès-verbal – comme je vous l'ai dit en début de séance – sera approuvé, en l'occurrence lors de la prochaine séance.

**Monsieur le Maire propose aux élus de voter une motion, soutenue par toutes les communes du Sud-Essonne, concernant l'hôpital Georges Clémenceau de Champcueil et l'hôpital Joffre-Dupuytren.** Il explique que la réforme de l'AP-HP impose des réorganisations qui paraissent tout à fait infondées. Le Ministère de la Santé propose de transférer 37 lits du service gériatrie de l'hôpital Clémenceau vers l'hôpital Rothschild de Paris ainsi qu'un transfert de lits de l'hôpital Dupuytren vers d'autres unités. Mme Bachelot, résume-t-il, supprime des lits de services qui fonctionnent très bien et qui font référence en gérontologie.

**Monsieur le Maire** souhaite une mobilisation contre ce projet, non pas pour faire bien, mais parce que cela ne correspond absolument pas à l'esprit de la réforme de l'AP-HP ni aux engagements demandés à l'hôpital Georges Clémenceau de Champcueil. Il rappelle que des investissements colossaux ont été réalisés dans cette structure et ont permis de développer les services de référence comme la lutte contre la maladie d'Alzheimer, comme la mise en place de numéros de téléphone pour lutter contre la maltraitance, ou la mise en place avant-gardiste de réseaux ville-hôpital.

Envisager la suppression de ces lits et la disparition d'une quarantaine de postes de travail serait une aberration totale allant à l'encontre du bon sens. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de s'associer à cette motion afin qu'elle puisse rejoindre la cohorte des motions adoptées par les autres villes. Tous les élus se sont mobilisés. Monsieur le Maire rappelle qu'il a rencontré le Directeur de Cabinet du Ministre avec quelques élus, dont le Président du Comité de surveillance, M. PRIOUL, pour demander la suspension, voire le retrait, de ce projet. Il indique avoir obtenu une suspension du gouvernement, du Ministre et du Directeur Général de l'APHP. Ceci n'est pas encore officiel, et cela n'engage que moi.

**Monsieur le Maire** redit, au cas où cela aurait échappé à certains, que cette réforme fait partie du projet de loi qu'il a combattu à l'Assemblée Nationale en août dernier contre son groupe. On peut être loyal, mais pas soumis.

Les élus « d'Étampes Solidaire » défendent cette motion, affirme M. CHAREILLE qui fait remarquer qu'il s'agit là du résultat de la politique du gouvernement soutenu par le Maire qui

a sa part de responsabilité dans la casse du service public de santé, et dans le schéma régional de l'hospitalisation. Il constate que Monsieur le Maire n'est pas en opposition avec le gouvernement. Ce dernier lui demande s'il faut être en opposition sur tout. Le plus important est de s'assumer et de dire la vérité.

**M. CHAREILLE** indique qu'Étampes Solidaire votera cette motion à la réserve du paragraphe qui traite de la responsabilité du gouvernement. Monsieur le Maire soumet cette motion au vote des élus.

*A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :*

- *s'oppose à la fermeture de 37 lits de soins de suite au sein de l'hôpital Georges Clemenceau de Champcueil et de 68 lits de soins de suite à l'hôpital Joffre Dupuytren de Draveil,*
- *refuse le transfert des emplois concernés par cette restructuration vers l'hôpital Rothschild de Paris,*
- *soutient la demande formulée par la communauté médicale des deux hôpitaux, les réseaux de santé et les associations départementales,*
- *dénonce cette attaque grave du service public de santé, garant de la solidarité et de l'équilibre du territoire départemental,*
- *réaffirme les actions développées par ces établissements depuis plus de dix ans dans le cadre d'une politique gérontologique structurée et en totale harmonie avec l'ensemble des institutions sanitaires, sociales et médico-sociales du département.*

**M. CHAREILLE** interpelle Monsieur le Maire et lui demande qui inscrit à l'ordre du jour les questions diverses, car cela ne figure pas dans le règlement intérieur. Il lui demande comment cela fonctionne. Monsieur le Maire lui indique qu'il en parlera lors de la prochaine réunion. M CHAREILLE souhaite que cela ne soit pas oublié.

***La séance est levée à 23 h 55.***